

- LUTTES DES MIGRANTS
- CHAOS EN LYBIE
- OÙ VA LA CATALOGNE ?

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE n°275 Décembre 2017 3 €

Pas de trêve

Nantes, jeudi 17 novembre 2017

contre l'état et le capitalisme

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 81213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Lyon et Moulins

La maquette à Nantes

La commission journal du numéro de janvier aura lieu à Paris

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

○ 10 numéros + hors séries	30 euros
○ Sans les hors séries	25 euros
○ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
○ En soutien	+ de 30 euros
○ À l'essai (3 numéros)	5 euros
○ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
•Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

SUD-EST
Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS
Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



CORRESPONDANCE

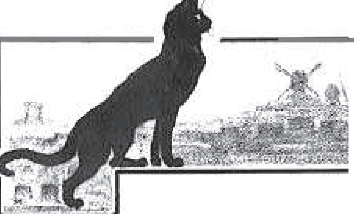
OCL c/o Egregore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

http://www.oclibertaire.lautre.net/

COURANT ALTERNATIF
décembre 2017
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



Nous vivons une époque formidable !

Se rappelle-t-on des lois Hartz I, II, III et VI (du nom du ministre du Travail de l'époque et ancien DRH de Volkswagen) votées en Allemagne à partir des années 2003 et suivantes, par les sociaux-démocrates ? Lois qui, depuis, pour une partie des allemand(e)s, ont apporté leur lot de misère.

Eh bien, nous voici confrontés à la même restructuration, et la même volonté d'augmenter les taux de profits, plus communément appelée « modernisation de l'économie ». A l'époque, les syndicats allemands ont permis cette restructuration. Alors qu'ici, le doute sur la capacité des syndicats français à suivre le même cheminement est bien réel, au moins pour Solidaires, les CNT (mais qui ne font pas partie des cinq « grands syndicats »), et une partie de la CGT. Mais l'État contrebalance cette inquiétude par l'utilisation de la « lutte contre le terrorisme », comme moyen de pression, avec l'adoption de lois « anti-terroriste », sur le renseignement notamment, ainsi que d'autres lois liberticides. Ces lois ont eu l'occasion de montrer leur vrai visage, celui de la répression de toutes formes de contestations, la multiplication des procès à l'encontre de militant(e)s, syndicalistes, écologistes, associatifs et en général, sur les populations pauvres, sur les migrant(e)s et sur les personnes solidaires de tous les opprimé-e-s.

Et que voit-on encore ?

Alors que l'Europe se déchire sur la question des migrant-e-s, la Libye est au coeur de l'actualité par la dénonciation des atrocités qui se perpétuent sur son territoire ; mais en omettant de rappeler que ce cachot inhumain n'est autre que celui du capitalisme pourvoyeur de guerres et de dévastations écologiques, que ce soit en Afrique, au Proche-Orient, ou ailleurs dans le monde. Cela fait aussi oublier que le gouvernement Macron réprime, expulse, incarcère dans des centres de rétention, que ce soit à Calais, à Caen, à Ouistreham, à la Roya et un peu dans tous les territoires où il y a des étrangers pauvres. En parallèle, on assiste à la montée en Europe des nationalismes et de l'extrême droite, avec son lot d'idées nauséabondes et ses actions contre les migrant-e-s, ou comme à Chambéry contre des militant-e-s qui s'y opposent.

L'Europe éclate en tant que regroupement d'états-nations, avec les demandes autonomistes voire séparatistes, comme pour l'Ecosse, la Flandre, ou la sortie pure et simple de l'Europe comme la Grande Bretagne. Dernière en date, la Catalogne avec un vote sur son indépendance a plongé l'Espagne dans ses tourments et a fait resurgir ses vieux démons franquistes. Le soutien inconditionnel des gouvernements européens à Rajoy montre que leur démocratie rime mal avec l'autodétermination des peuples par eux-mêmes.

Alors que les attaques de l'équipe macroniste sur le plan social ne voient pas de réelles oppositions, tant de l'intersyndicale que du front social, une fronde sourde des régions, départements, communes, mises en périls dans leurs fonctionnements, par la suppression des contrats aidés, comme d'ailleurs les associations qui ont besoin de ces contrats aidés pour vivre.

La militarisation se développe dans la société française, avec des contrats entre l'éducation nationale et le ministère de la défense (ou des armées, c'est comme l'on veut). Avec le déploiement dès la primaire, mais aussi au collège et au lycée, d'appariteurs qui vantent les mérites de la vie en caserne et les bienfaits de la technologie « High Tech » de notre armée de poilus (euh pardon ! de notre force de dissuasion). Ce qui nous amène tout naturellement au fameux service civique universel, tant vanté par nos gouvernants successifs, de droite comme de gauche, voir de gauche et de droite avec un zeste de centre. Tout ceci, pour redonner à notre jeunesse le goût du don de soi envers la patrie et ses multinationales.

Heureusement ça bouge !

NI,NA...Non, ce n'est pas le nom d'une copine, mais celui d'une coordination (pour Ni Ici, Ni Ailleurs) qui regroupe des associations, collectifs, organisations opposés aux « Center Parcs » prévus en Saône-et-Loire (Rousset), dans le Jura (Poligny) et en Isère (Roybon). Cette coordination s'associe avec tous les territoires en lutte contre des projets imposés dans un appel commun, où nous pouvons retrouver des luttes comme NDDL, Bure, L'Amassada, contre les autoroutes, contre les espaces commerciaux, des usines de biomasse et de méthanisation, des parcs éoliens industriels, des fermes-usines, etc, enfin tous ces travaux nécessaires à la société capitaliste. La lutte contre la « colonisation productiviste » des territoires sera-t-elle le déclic qui manque actuellement au mouvement social, avec cette fameuse convergence des luttes tant attendue, avec des slogans tels que « Urgence dans les territoires comme dans la rue ! » ou encore « Préparons-leur un hiver ardent ! » ?

Le pouvoir macroniste redoute tout autant une jeunesse contestataire qu'une multitude d'oppositions de regroupements hétéroclites, et plus seulement de militant(e)s. Il en est ainsi de ces mouvements multiples, pour la conservation du cadre de vie, des biens communs, de la faune et de la flore, etc. Ces mouvements pourront-ils compenser le manque de réaction de grande ampleur du mouvement social actuel, ou resteront-ils seulement des oppositions « isolées » supplémentaires au monde que la société capitaliste veut nous imposer ? Une chose est sûre, nous sommes partie prenante de tous ces mouvements, et pour que ceux-ci aboutissent une forte participation sera nécessaire.

O.C.L. Lyon & Moulins, le 26/11/17

CATALOGNE: L'OFFENSIVE POST-FRANQUISTE DE MADRID

On ne peut réduire les événements de ces derniers mois en Catalogne à un simple affrontement entre deux nationalismes qu'il suffirait de renvoyer dos à dos, pour clore le chapitre d'une situation qui gêne un peu tout le monde car elle ne rentre pas dans les moules idéologiques et prévisionnels des différentes chapelles de la galaxie anticapitaliste.

Les Etats et les bourgeoisies européennes, qui ne semblent pas accorder grand crédit à Puigdemont (et comme, pour une fois, on les comprend !), se foutent pourtant sans doute que telle ou telle partie d'un Etat s'indépendantise du moment que les affaires continuent.

En revanche, elles sont très attentives à la manière dont cette indépendance est obtenue car elles savent, en fonction du rapport de force entre les classes sociales au sein de l'éventuelle nouvelle entité, qu'elle peut préfigurer quelques ennuis pour elles.

Non pas, bien sûr, que menace une « société sans Etat » ou un quelconque communisme libertaire, mais possiblement une situation tendue dans laquelle les classes populaires relèveraient la tête et se mêleraient de faire baisser le taux de profit.

Dépecer l'ex-Yougoslavie, pas de problème ; soutenir la dissidence des Républiques baltes ou la partition de la Tchécoslovaquie, pas de problème bien au contraire. Outre l'opportunité d'achever la bête soviétique, c'était de nouveaux marchés qui s'ouvraient aux Occidentaux.

Mais pour l'Irlande ou le Pays Basque, ce fut une autre question !

Trop de forces politiques incontrôlables, trop d'incertitudes, trop de revendications sociales, pas assez de nationalisme pur ! Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est à leurs yeux qu'un habillage propagandiste que l'on applique ou pas, selon les besoins.

L'intervention du gouvernement de Madrid n'est qu'un exemple de plus, après les référendums sur l'Europe en France et aux Pays-Bas, après le Brexit qui sans doute ne se fera pas, que les décisions des institutions dites représentatives ne valent que si elles vont dans le bon sens et qu'on revotera autant de fois qu'il le faut, quitte à employer la force.

Le mouvement social aurait-il plié bagage ?

Il peut paraître incompréhensible qu'une partie de la population qui, il y a peu encore, exprimait à des degrés divers plus que sa défiance vis-à-vis des autorités catalanes se soit assez vite retrouvée à les défendre.

S'agit-il d'un simple et classique mécanisme de ralliement à un nationalisme qui ne faisait que sommeiller et qui a mis les oppositions de classe au second plan ? Pas totalement, loin de là.

On se souvient qu'au cours de ces dernières années de nombreux conflits ont émaillé la vie politique catalane en mettant aux prises la Generalitat et sa police avec les secteurs sociaux les plus combatifs : quand les travailleurs ont subi une détérioration significative de leurs conditions de vie avec une baisse générale des salaires ; quand les réformes du Code du travail des années 2010 et 2012 ont réduit les possibilités d'action face aux employeurs ; du fait aussi d'une précarité en forte hausse et d'une aggravation générale des conditions de travail. Parallèlement, la répression, contre les grévistes et les militants sociaux, s'est considérablement accrue avec des condamnations et des amendes dans le cadre de la « llei mordassa » (la « loi bâillon » – voir encart 1). En 2012, suite à la grève générale, une manifestante a perdu un œil ; l'année suivante, 6 mossos d'esquadra (police catalane) ont tabassé et tué un homme dans la rue, ce qui a provoqué de nombreuses manifestations anti-mossos et des affrontements rituels plaça de Catalunya.

En 2014, la tentative de détruire le centre social Can Vies à Sants n'a pu aboutir tant se sont multipliées pendant une semaine à Barcelone des actions fortes de solidarité. On se souvient aussi de la chaîne humaine qui entourait le Parlement, en 2011, pour protester contre la condamnation de neuf « indignés », et de la grève générale de 2012. Autant d'épisodes parmi d'autres qui ont fortifié dans de larges secteurs du mouvement social la défiance vis-à-vis des autorités catalanes et la haine de sa police, qui n'était surpassée sans doute que par celle de la guardia civil.

Alors, pourquoi ce changement d'attitude ?

Evidemment, l'intervention d'une force extérieure qui vient se mêler d'affaires considérées comme intérieures a toujours tendance à aplanir les contradictions intérieures et à favoriser la défense de l'adversaire d'hier contre l'ennemi d'aujourd'hui. Autrement dit, à diluer les conflits de classe au profit d'un intérêt considéré comme supérieur. Surtout lorsque l'on sait pertinemment les motivations de ce tiers qui impose son tempo, qu'il est l'ennemi haï depuis longtemps et que, dans le cas qui nous occupe, il se nomme post-franquisme et a avant tout comme objectifs de rétablir un Etat fort pour imposer les réformes en tous genres que les travailleurs catalans et espagnols subissent et de mater les résistances sociales. Car, si Franco est mort, les classes qui ont soutenu son régime ont bien survécu à la « transition » de 1978 vers un régime

encart 1

LA « LOI BÂILLON »

Votée en 2015, cette loi sur la sécurité publique est destinée à en finir avec les manifestations qui émaillent la vie politique espagnole contre les coupes budgétaires, pour l'éducation, contre la corruption. Des amendes démesurées sont prévues pour des faits jugés jusque-là mineurs – comme manifester devant le Parlement : 300 000 euros d'amende. Rétablir l'ordre est le maître mot, et redonner à la police son prestige écorné par des bavures à répétition. Pour le Parti populaire, il s'agissait aussi de donner des gages à l'extrême droite à un moment où les sondages ne lui étaient pas favorables.



parlementaire, et elles veulent à présent rétablir un régime autoritaire.

Cette constatation résonne trop aux oreilles d'une large partie de la population catalane, de par son histoire et de par la répression subie, pour que ça ne joue pas un rôle dans le film des événements. Et comme, de plus, au cours des derniers jours et semaines, on a constaté à quel point cette répression s'est étendue à de nombreux autres secteurs de la société, on ne peut que conclure à un processus général de suspension des droits civils par l'Etat espagnol.

Il est pour nous clair que, si les institutions catalanes doivent être combattues, c'est par le mouvement social catalan qu'elles doivent l'être, et que ce ne peut être, en aucun cas, le pouvoir dit populaire de Madrid qui doit s'en charger, ce qui serait vécu comme une double peine par la population catalane ! Car, ce que combat Madrid, ce n'est ni la morgue traditionnelle de la bourgeoisie catalane ni la défense des libertés que cette dernière rogne à coup d'interventions policières ; l'action de Madrid ne traduit rien d'autre qu'une reprise en main de la situation en Catalogne par un post-franquisme aux abois.

Le repli nationaliste n'est pour beaucoup qu'un prétexte

Quels sont ces secteurs combatifs de la société catalane dont nous parlions qui menaient la vie dure aux autorités locales ? Les anarchistes des CNT, bien sûr, mais aussi bien d'autres forces politiques anticapitalistes, des militants associatifs et autonomes, des catalanistes anticapitalistes comme la CUP (qui a fait quand même plus de 8 % aux élections).

Des secteurs qui ont multiplié ces dernières années des squats, des lieux militants ouverts sur les quartiers, des collectifs actifs contre la spéculation immobilière liée au tourisme qui chasse les « pauvres » des centres-villes, des interventions de solidarité envers des salariés qui luttent contre les mesures d'austérité imposées à la fois par Madrid et par le gouvernement catalan. Des secteurs qui représentent la partie émergée d'un iceberg qui s'agite dans une société en crise qui connaît un taux de chômage de presque 20 %.

N'oublions pas que la Catalogne est l'une des sociétés les plus politisées d'Europe et que les manifestations de plusieurs millions de personnes n'y sont pas rares. Il y a peu de risques qu'un basculement vers un nationalisme fanatique et xénophobe s'y produise à moyen terme.

La répression exercée par l'Etat espagnol à la veille du référendum prévu pour le 1er octobre a été sans commune mesure avec l'insignifiance apparente de l'événement. 10 000 policiers en armes venus de toute l'Espagne, mise en détention des responsables du gouvernement autonome, intrusion des forces de police dans les locaux de la CUP, violences de la guardia civil contre les électeurs présents dans les écoles où avait lieu le vote afin de l'empêcher. Bref, 900 blessés, du jamais vu dans la période post-franquiste. Et, évidemment, le « nous voterons » est devenu le cri de ralliement contre ceux qui ont voulu empêcher ce vote, y compris de la part de celles et ceux qui auraient voté « non » ou se seraient abstenus.

Pour beaucoup, la défense des urnes n'a pas été seulement un engouement électoral mais une forme de résistance contre un Etat central. On ne peut s'abstenir que si le droit de vote existe, et l'intention du gouvernement espagnol était claire en ce 1er octobre : il s'agissait de l'interdire !

encart 2

LA RICHESSE CATALANE MOTEUR DE L'INDÉPENDANTISME?

Cette richesse expliquerait à elle seule leur désir d'indépendance. Or le PIB par habitant de la communauté autonome de Madrid est plus élevé qu'en Catalogne : 32 723 euros contre 28 590 euros. Comment expliquer alors que les Madrilènes ne veulent pas aussi leur indépendance ?

N'oublions pas que la grève générale du 3 octobre a été lancée par des syndicats minoritaires (CGT/CNT /COS/IAC) et des branches dans le but de lutter contre la répression et pour la liberté : abolition de la suspension des droits civils, refus de la présence policière et militaire dans les lieux de travail, mais aussi… abolition des contre-réformes du travail de 2010-2012 que la Generalitat appuyait. Ce n'est qu'à la suite de la répression du 1er octobre que les grandes centrales y ont appelé à leur tour, sans doute par crainte d'être débordées. 700 000 personnes dans les rues avec des slogans comme « Dehors les forces d'occupation » et « La rue sera toujours à nous ».

La situation actuelle est relativement ouverte. Entre une possibilité nationaliste sans perspective autre que la construction d'un nouvel Etat (ou plus vraisemblablement, une nouvelle négociation entre deux bourgeoisies qui ont malgré tout des intérêts communs) et le renforcement d'un foyer de contestation dans cette nouvelle Europe totalitaire qui se dessine, le match est peut-être inégal mais il vaut le coup d'être joué, et le pari qu'aucun des deux nationalismes ne se renforcera peut être tenté. Dans ces conditions, lorsque la rue déborde en se dressant contre un Etat policier et arrogant, on ne peut considérer que le mouvement social catalan se laissera aussi facilement absorber par les pires sirènes nationalistes. Le penser, c'est faire preuve d'un certain mépris envers les « masses » et leur dénier toute capacité d'autonomie à déjouer les pièges.

JPD

Communiqué commun de la CNT, de la CGT et de Solidaridad obrera sur la situation en Catalogne

Les organisations signataires, agissant sur le territoire national, partagent une même inquiétude quant à la situation en Catalogne, la répression opérée par l'État, la perte de droits et de libertés que cela suppose et va supposer, et la montée d'un nationalisme rance qui apparaît à nouveau dans une grande partie de l'État. Nous défendons l'émancipation, en Catalogne et dans le monde entier, de toutes les personnes qui travaillent. Dans ce contexte, peut-être est-il nécessaire de rappeler que nous ne comprenons pas le droit à l'autodétermination comme l'entendent les partis et les organisations nationalistes, mais comme le droit à l'autogestion, pour notre classe, sur un territoire déterminé. Comprise de cette manière, l'autodétermination passe davantage par le contrôle de la production et de la consommation par les travailleurs et les travailleuses, et par une démocratie directe de bas en haut, organisée selon les principes fédéralistes, que par l'établissement d'une nouvelle frontière ou la création d'un nouvel État. En tant qu'internationalistes, nous pensons que la solidarité entre travailleurs ne doit pas être limitée aux frontières d'un État, raison pour laquelle il nous importe peu de savoir où ces frontières se situent. Ce qui nous paraît vraiment préoccupant, c'est la réaction vécue dans le reste de l'État, avec l'exaltation d'un « espagnolisme » rance, qui rappelle des temps passés, encouragé par les médias et en phase avec la dérive autoritaire du gouvernement, patente depuis l'emprisonnement de personnes ayant appelé à des actes de désobéissance ou avec l'application de l'article 155 de la Constitution. Il ne nous échappe pas que cette poussée nationaliste pose les bases pour de prochaines limitations de droits et de libertés, contre lesquelles nous devons nous prémunir. La honteuse unité des prétendues « forces démocratiques » dans la justification de la répression annonce un sombre panorama pour toutes les futures dissidences. Il semblerait que le régime post-franquiste qui nous gouverne depuis quarante ans resserre les rangs pour assurer sa continuité. Ce régime, qui a existé et qui existe encore, tant en Catalogne que dans le reste de l'État espagnol, sent que sa propre survie est en jeu. Grandement remis en question et soumis à une profonde crise de légitimité, il observe avec inquiétude l'accumulation des fronts de lutte ouverts. La menace sur l'intégrité territoriale de l'État s'ajoute aux scandales de corruption, au discrédit de la monarchie, à la remise en question des restrictions appliquées à la population, au mécontentement dû à l'esclavagisme au travail qu'ont entraîné les dernières réformes, l'allongement de l'âge du départ à la retraite, la baisse du montant des pensions, etc. Les appels constants à défendre la Constitution doivent être compris comme une alerte pour mettre fin à cette véritable crise existentielle qui tenaille cet Etat. Le danger est que dans ce processus les comportements répressifs comme ceux auxquels on a assisté récemment dans plusieurs villes catalanes deviennent la norme. Ou pire. Nous ne savons évidemment pas quel sens vont prendre les événements. Nos organisations resteront attentives à ce qui se passe, prêtes à défendre les intérêts des travailleurs. Nous nous opposerons de toutes nos forces à la répression et à la normalisation des comportements ultradroitiers, qui déjà se perçoivent. Nous ne nous laisserons évidemment pas non plus manipuler par les stratégies des partis politiques dont les objectifs nous sont étrangers. Dans le même temps, nous ne cesserons d'appuyer les mobilisations de la classe ouvrière quand celle-ci décidera que le moment est enfin venu de se défaire du diktat des élites politiques et économiques qui depuis trop longtemps gèrent le contrôle du territoire pour servir exclusivement leurs propres intérêts. En tant qu'organisations syndicales de classe, libertaires et combatives, nous serons présents dans la rue, dans les mobilisations, comme nous l'avons montré en de nombreuses occasions, contre la répression, les restrictions des droits et des libertés, et contre la corruption. Il est possible que la crise en Catalogne soit le coup de grâce pour un modèle d'État qui agonise. Que ce changement s'oriente dans un sens ou dans un autre dépendra de notre capacité, en tant que classe, à faire prendre à ce processus la direction opposée à la répression et à l'essor des nationalismes. Ayons confiance en l'obtention d'un résultat final qui aille vers plus de libertés et de droits, et non le contraire. Nous jouons gros. Pour les droits et les libertés ! Contre la répression des classes laborieuses !

Confederación general del trabajo, Solidaridad obrera, Confederación nacional del trabajo.
le 31 octobre 2017

Quelques nouvelles de l'AG de lutte de Caen contre toutes les expulsions

« Si l'ouverture de ces squats arrange parfois la Préfecture, en ce qu'elle désengorge les demandes d'accès à l'hébergement d'urgence, l'Assemblée Générale ne se veut pas être ni un relais, ni un supplétif de la Préfecture. Pour ce collectif, les ouvertures et les solidarités de ces lieux occupés illégalement tiennent à la fois de la solidarité de base, concrète et matérielle, et de modalité d'action politique pour refuser le maintien dans l'extrême précarité des populations en exil. »

Pour rappel...

Tout d'abord, commençons par un petit rappel historique : depuis juin 2013, suite aux diminutions de financement des centres d'hébergement d'urgence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.), s'est constituée l'Assemblée Générale contre toutes les expulsions à Caen qui mène depuis lors une lutte en soutien aux migrant-e-s expulsé-e-s des centres d'hébergement d'urgence et maintenu-e-s à la rue par l'Etat français. En 4 ans, l'AG a évolué sur ses modalités d'organisation : ce qui était à l'origine issu d'un cartel d'associations et d'individus s'est muée en une forme assembléiste indépendante des organisations syndicales, des associations et des partis, avec des prises de décision sur la base d'« une personne = une voix », des revendications générales (des papiers pour tout-e-s et un logement pérenne et décent pour tou-te-s) et des principes politiques (antifascisme, antisexistme, anticapitalisme, etc.). Elle se réunit de manière hebdomadaire et tournante sur les différents squats et réunit militant-e-s et habitant-e-s, avec toutes les difficultés liées aux traductions entre les différentes communautés linguistiques que cela peut engendrer. L'AG s'inscrit de ce fait dans une dynamique de convergences avec les autres luttes locales (participation à des assemblées inter-luttes durant les mouvements sociaux, liens créés avec des luttes de salarié-e-s, relais d'informations des collectifs locaux, etc.), considérant que l'ensemble des politiques antisociales sont issues d'une même logique .

Depuis sa création, l'AG a ouvert une vingtaine de squats afin de permettre aux familles et personnes seules sans solution de logement pérenne de se mettre à l'abri, au moins temporairement. Actuellement, ce sont 7 squats qui sont encore occupés sur l'ensemble de l'agglomération (3 sur Caen, 2 sur Fleury-sur-Orne et 2 sur Mondeville), dont plusieurs avec des procédures d'expulsion en cours, mais qui permettent d'héberger environ 300 personnes (familles, enfants scolarisés et personnes seules). Si l'ouverture de ces squats arrange parfois la Préfecture, en ce qu'elle désengorge les demandes d'accès à l'hébergement d'urgence, l'Assemblée Générale ne se veut pas être ni un relais, ni un supplétif de la Préfecture. Pour ce collectif, les ouvertures et les solidarités de ces lieux occupés illégalement tiennent à la fois de la solidarité de base, concrète et matérielle, et de modalité d'action politique pour refuser le maintien dans l'extrême précarité des populations en exil. Malgré ces ouvertures de lieux, ce sont malgré tout des dizaines, voire des centaines de familles et/ou de personnes seules qui se retrouvent à la rue chaque soir, sans solution de logement même temporaire (alors que des milliers de logements sont vides dans l'agglomération). D'autant que lorsqu'une place se libère dans une structure (CADA, 115, etc.), c'est la plupart du temps parce qu'une autre personne se fait expulser, soit du territoire, soit du logement...

En parallèle, l'AG organise manifestations et actions et, en relation avec d'autres collectifs ou individus, met en place des points de collectes de matériels, des ateliers d'apprentissage du français et d'activités pour les enfants, de fabrication de meubles, etc. Se posent alors toujours les mêmes problématiques régulièrement rediscutées : comment ne pas se retrouver happé-e-s par les nécessités de soutien matériel, de défense et d'accompagnement juridique des personnes et des lieux, au détriment de la lutte politique.

Logements vides squats expulsés : des gens toujours à la rue

Les ouvertures de squats sont quant à elles devenues de plus en plus diffi-



Expulsion du squat Drouet sur la Presqu'île de Caen le 9 février 2017

ciles. La Préfecture et la police cherchent de plus en plus à « invisibiliser » les luttes. Les dernières officialisations d'ouvertures se sont soldées par une intervention immédiate des flics (Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Renseignements Territoriaux, accompagnés de la Brigade Anti-Criminalité, de la brigade cynophile et de la brigade d'intervention lourdement équipées) et des interpellations.

Depuis le démantèlement de la « jungle » de Calais, la présence policière et la répression, envers les exilé-e-s et les personnes solidaires, s'est considérablement accrue dans le département et surtout dans la zone Caen-Ouistreham, avec opérations d'envergure de contrôles réguliers sur l'ensemble de cette zone, pression quotidienne autour des lieux de vie non institutionnels (contrôles massifs dans les squats, harcèlement policier autour de la gare, etc.), prolifération de la vidéo-surveillance dans la ville, interdiction de certains lieux pour les migrant-e-s qui viennent s'y réchauffer ou encore capter un accès wifi (bibliothèque, gare, …)… Bref, un bon climat bien réjouissant…

En parallèle, les procédures judiciaires s'accumulent, que ce soit pour réclamer l'expulsion immédiate des lieux occupés ou pour poursuivre les militant-e-s solidaires. (voir encart)

De même, la situation est vite devenue intenable sur certaines zones de la ville, notamment la Presqu'île, secteur en pleine « gentrification » (avec les récentes installations des tribunaux d'instance et de grande instance, de la bibliothèque municipale, de l'école des arts, d'un « centre de culture scientifique », de nouvelles résidences de standing, etc.) : des contrôles aux faciès réguliers, tout comme à Ouistreham (cf. encadré ci-après), multiplications des interpellations de migrant-e-s dans les transports en commun ou dans la rue, et l'application de la politique du « zéro abri » est de mise avec des expulsions et destructions systématiques des lieux occupés illégalement afin de les rendre inoccupables même si toujours vides (cf. ci-dessous). En parallèle, les expulsions de structures ou de logement d'urgence se sont multipliées juste avant la trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars). Ca aurait été dommage de ne pas en profiter…

Répression

Dernièrement, un camarade, déjà interpellé en 2016, dans le cadre du mouvement contre la loi « travail » (pour « organisation de manifestation interdite »), est passé en procès, suite à l'expulsion du squat Drouet, pour « violences et outrages sur une personne chargée de mission du service public » sur la directrice du Centre d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.).

Il a été condamné en première instance à une nouvelle peine de 6 mois de prison ferme et près de 6 000€ d'amende… alors même que leur vidéo-surveillance et de nombreux témoignages démontrent le contraire. Lors de ses procès en appel qui se sont déroulés le 13 novembre dernier, l'avocat général a demandé la confirmation des peines… et ajouté une demande de peine de 5 ans d'interdiction de séjour de la ville de Caen afin de l'éloigner des réseaux d'organisation collective.

Les expulsions suite aux procédures « Dublin III »

Pour rappel, le « règlement Dublin III », acté le 26 juin 2013, stipule qu'une demande d'asile ne peut être déposée que dans le premier pays européen traversé ou qui a déjà accordé un titre de séjour ou visa. Pour ce faire, un fichier dit « Eurodac » a été mis en place et dans lequel sont enregistrées les empreintes digitales relevées dans les pays de l'Union européenne (d'où le renforcement des procédures de fichage au sein des politiques sécuritaires) et quelques pays « associés ». Concrètement, sous ses aspects administratifs, ce règlement sert surtout d'argument et d'instrument politique de généralisation et de facilitation de contrôle et d'expulsions des migrant-e-s.

Depuis l'année dernière, une nouvelle politique locale s'applique, et qui semble être une réalité nationale au vu des retours que nous avons ces derniers mois, d'application drastique des procédures Dublin III et de multiplication des convocations à la Préfecture afin de les faire appliquer. Concrètement, les migrant-e-s concernée-e-s par ces procédures se retrouvent convoqué-e-s à la Préfecture en vue de leur notifier « un arrêté de transfert aux autorités du pays concerné et arrêté portant placement en Centre de Rétention Administrative (CRA) » et sont, bien souvent, directement arrêté-e-s et emmené-e-s en centre de rétention, où les personnes se retrouvent détenues avant une expulsion.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et l'application de cette procédure ne cesse de s'accélérer : 525 transferts en 2015, 1293 en 2016, et en 2017, le nombre d'expulsions risque d'exploser. La réalité est que ces pays vers lesquels ces demandeur-se-s d'asile sont renvoyé-e-s (bien souvent en Allemagne, Autriche, Bulgarie, Suède, Norvège, etc.) expulsent ensuite vers les pays d'origine, quelques soient les situations (guerres, dictatures locales, etc.). Depuis 2017, toutes les personnes placées en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) après le démantèlement de la « jungle » de Calais sont concernées par l'application stricte de ces accords.

Les PRAHDA : en attente d'expulsion…(1)

Un appel d'offre du 28 septembre 2016 réalisé par le ministère de l'Intérieur en vue d'ouvrir 5351 places de migrants pour un accueil de longue durée a été remporté par ADOMA (anciennement SONACOTRA). L'objectif national est d'ouvrir une soixantaine de PRAHDA. Le

Squat de la Presqu'île de Caen, ancien « Velisol », expulsé pour la seconde fois sans jugement et détruit par la police nationale le 17 octobre dernier



1) Le PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA).

schéma et la situation sont similaires à ce qu'il se passe dans la plupart des villes, avec un ancien hôtel « Formule 1 » (ou « Première Classe ») loin de tout, en plein milieu d'une zone industrielle et proche de grands axes routiers, depuis la cession d'un lot d'hôtels par le groupe « Accor » à la Société Nationale Immobilière, maison mère d'ADOMA. Le PRAHDA de Caen héberge actuellement environ 70 personnes, dont 7 à 8 enfants (pour un total prévu de 110 places), dont la plupart sont concernées par une procédure Dublin III. Lieu fermé aux personnes de l'extérieur, même les associations. Une directrice qui ne sait même pas ce qu'est un Centre de rétention Administrative, 3 travailleuses sociales sans aucune formation concernant le droit d'asile, le paquet est mis en terme d'accompagnement dans les procédures. Un accès plus que limité à des transports en commun, aucune activité, ni cours possible, seules 3 plaques de cuisson électriques à deux emplacements dans le hall d'entrée qui est... le seul espace commun de la structure avec ses 15 m², conditions de vies royales quoi... en attendant une expulsion du territoire. C'est ça la terre d'accueil !

L'austérité c'est pas pour tout le monde!

Il faut se souvenir que ce sont 66 milliards d'euros de cadeaux fiscaux qui ont été faits au patronat via les pactes dits « de compétitivité » (2013) et « de responsabilité » (2014), que ce sont les grandes entreprises et les actionnaires qui profitent des lois de casse du code du travail, que les lois dites « antiterroristes » maintiennent les populations dans la peur, renforcent les contrôles aux frontières (20 km le long des frontières terrestres et autour des points stratégiques tels les gares, aéroports, etc.) et permettent la mise en place des outils répressifs nécessaires au musellement des contestations. Dans ce contexte de frénésie sécuritaire, de repli identitaire et de développement des idéologies et des groupes xénophobes, l'État alimente la mise en concurrence des précarités entre « français-e-s » et personnes d'origine étrangère ou stigmatisées comme telles, relayée par les médias de masse qui ne cessent de parler du « problème migrants » ou de la « question migratoire ». Pour nous, la xénophobie d'État s'intègre à l'ensemble des attaques antisociales de l'État français et nous restons convaincus que lutter contre ces politiques, c'est lutter contre les prochaines attaques qui frapperont encore et toujours les plus précaires.

Tandis que les mesures d'austérité continuent, que les politiques sécuritaires s'accentuent, le budget de l'agence Frontex, en réalité véritable milice semi-privée de l'Europe, augmente d'années en années. Il était, à la création de Frontex en 2006 de 20 millions d'euros pour atteindre en 2017 les 330 millions, soit 15 fois plus en à peine 11 ans !! Et ce n'est pas tout, ses prérogatives sont sans cesse accrues : possibilité de signer des accords de manière autonome avec des États, mise à dispositions de moyens matériels et humains par l'Europe, multiplication des opérations de contrôles au faciès, et bientôt, Frontex aura la possibilité d'intervenir sur le sol de pays extra-européens (à leur demande), de traiter les données personnelles des migrant-e-s entré-e-s illégalement, etc. La criminalisation des personnes migrantes est une stratégie visant à empêcher les mises en place de solidarités internationales.

En bref, le bilan non exhaustif de la situation sur Caen ressemble malheureusement à celui de bien d'autres villes. Toutefois, les foyers de luttes et de solidarité, aussi petits soient-ils, continuent de se développer dans la plupart des villes. Plus que jamais, continuons de nous organiser localement, dès la base et renforçons et créons des liens entre villes afin de coordonner nos actions.

La lutte continue contre la xénophobie d'Etat, la spéculation et les politiques antisociales et sécuritaires ! Quelle que soit leur nationalité, solidarité avec les expulsé-e-s ! Occupation des logements vides !

Caen 21 11 2017

Pour information, voici le contact et le site de l'Assemblée Générale de lutte contre toutes les expulsions : ag-contre-expulsions@laposte.net / https://agcontre-lesexpulsions.wordpress.com/

Si vous souhaitez apporter un soutien financier : Chèques à l'ordre de Solidarité Migrants Calvados à envoyer à : 16 allée de l'Angle – 14200 Hérouville-Saint-Clair .

Lille: le collectif des Olieux toujours en lutte

Un an après l'évacuation du parc des Olieux en plein milieu du quartier populaire de Moulins, une nouvelle opération policière a délogé le 24 octobre dernier des mineurs isolés étrangers (MIE) et des demandeurs d'asile qui occupaient la friche de la gare Saint Sauveur, ancienne gare de triage devenue depuis un nouveau lieu de culture bobo et en passe d'être complètement urbanisée.

Outre la volonté de faire le ménage pour les bétonnières, c'est aussi un coup de botte en plus pour essayer de casser le collectif qui unit, depuis plus de deux ans, les sans-papiers entre eux qui veulent éviter à tout prix leur relégation dans les périphéries et la précarité qui leur est promise par des autorités incompétentes. (1)

Rappel de la situation et constitution du collectif

Depuis des années, des jeunes en provenance de pays étrangers, principalement d'Afrique subsaharienne passent par Lille et essayent de s'y installer. Mais jusqu'en juin 2015, cette situation était cachée car les jeunes dormaient dans une église du quartier de Moulins. Celle-ci finit par fermer et une trentaine de jeunes se sont retrouvés dehors en pleines vacances estivales sans structure pour les accueillir. Ils ont alors décidé de se rassembler et de s'organiser au parc des Olieux. Rapidement les soutiens sont arrivés : des voisin-es, des associations et des militant-es. Tout ce

1 – Cet article a été écrit grâce aux informations transmises par le collectif des Olieux et notamment les multiples communiqués disponibles sur : http://olieux.herbesfolles.org/

Communiqué du collectif des Olieux suite à une manifestation à Cassel le 16 août dernier :

« Nous voulons que nos droits soient respectés. »

Nous sommes tous des mineurs non accompagnés, venant de Guinée, Sénégal, Cameroun, Cote d'Ivoire, Mali. Nous étions à Lille, « habitants » du parc des Olieux. Suite à l'expulsion du parc le 23 novembre 2016, la préfecture et le Département nous ont mis à l'abri à l'Escale à Dunkerque. De là on nous envoyés à Cassel, nous

disant que ce ne serait plus une mise à l'abri, mais un vrai foyer. Arrivés à Cassel on nous a dit qu'on n'était là que pour un mois, encore une nouvelle mise à l'abri en attendant un vrai foyer. C'était en mars, et nous sommes toujours là, à attendre. Pas d'école en juillet et août et aucune activité ne nous est proposée. Nous sommes en colère, car on ne nous entend pas. Quand on parle, les éducateurs oublient très vite ce qu'on a dit. Ils ne nous prennent pas au sérieux. Ils nous oublient.

Ce qu'on voudrait ?

- Notre priorité c'est d'être accompagnés dans nos démarches pour trouver un apprentissage. Nous sommes scolarisés à Wormhout, Hazebrouck et Dunkerque (pour aller à l'école à Dunkerque on doit se réveiller à 5h et on arrive bien trop tôt à l'établissement). Nos formations : boulangerie, plomberie, mécanique, agent de propreté, cuisine, bâtiment. Nous avons besoin d'aide pour trouver un employeur qui nous formera dans le cadre d'une formation en apprentissage. Nous n'avons pas d'ordinateur à notre disposition pour faire ces recherches. Nous n'avons eu aucun manuel ni aucune fourniture scolaire à part quelques cahiers pour étudier malgré nos demandes.
- Nous n'avons pas de CMU [couverture mutuelle universelle] malgré nos nombreuses demandes. Certains d'entre nous ont besoin d'être opérés. On doit même payer nos médicaments.
- Après le renvoi du personnel d'entretien, on nous demande de nettoyer les espaces communs en plus de nos chambres !
- Nous avons droit à de l'argent de poche, mais nous n'avons que 21 euros par semaine en ticket service.
- Aucun accompagnement pour ceux d'entre nous qui se sont débrouillés pour avoir des activités.
- Nous avons aussi besoin d'un référent social, car nous approchons de notre majorité : aide pour l'allocation d'autonomie, aide pour le contrat d'accès à l'autonomie.
- À chaque réclamation, on nous demande de ne pas faire de vague, on nous menace d'avoir un rapport et des problèmes avec la préfecture lors de notre demande de titre de séjour.

« On aime la France. On se sent seuls et oubliés. L'AFEJI [association sociale] nous fatigue. »

Les mineurs non accompagnés mis à l'abri au CRTC (Centre de Répit Temporaire et Collectif) de Cassel

beau monde a formé un collectif qui n'a cessé de se développer depuis. Aujourd'hui, le collectif rassemble plus de 200 mineurs et demandeurs d'asiles (pris en charge ou non, vivant dehors ou hébergés) qui luttent pour accéder à des hébergements dignes et pas éparpillés, pour la scolarisation, pour l'accès aux soins, bref pour être pris en charge décemment.

Un été à l'ombre de « Afriques capitales »

C'était le nom de l'exposition abritée dans la gare Saint-Sauveur, qui se voulait la vitrine des nouveaux artistes africains à la mode. Coïncidence malheureuse quand on sait que juste à côté des centaines d'autres africain-e-s dormaient et survivaient dans des conditions précaires sans eau courante ni électricité. Cette situation a été le fruit d'une impasse administrative ou plutôt d'une non-volonté de prendre en charge les migrant-e-s. En effet, avec la fin de la trêve hivernale en mars dernier, les expulsions manu militari ont repris et mis dehors des personnes qui avaient trouvé un toit plus au moins précaire et notamment dans un squat ouvert avec l'aide de soutien (2). Depuis, les sans-papiers sont ballottés entre services sociaux pour l'hébergement et services administratifs pour la demande d'asile et/ou la reconnaissance de minorité qui donne alors le droit (en théorie) à l'aide sociale à l'enfance (ASE) par le conseil départemental. C'est ce labyrinthe sans réelles issues qui a amené la constitution du campement de migrant-es sur la friche Saint-Sauveur.

Du côté du collectif des Olieux, des actions ont été entreprises pour obtenir l'aide du département pour les plus jeunes. En juin, le collectif tente de réinvestir le parc des Olieux mais cela ne dure pas car dans la nuit même, les flics déboulent et se servent des quelques voisins énervés du quartier pour dégager les tentes et les banderoles – exemple flippant de « voisins vigilants » …. On promet alors aux jeunes un hébergement de 1 semaine (!) mais après quelques heures d'attente, la police les emmène au foyer d'urgence où ils sortent le lendemain. Ils décident alors de bloquer les services de l'UTPAS (Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale) de Lille-Fives qui ne fait rien pour eux mais l'action se termine dans les vapeurs des gaz lacrymogènes.

La braderie de Lille approchant, la mairie de Lille informe en plein mois d'août de sa volonté d'expulser le campement. Le collectif saisit le tribunal administratif en référé tandis que les intimidations policières se multiplient : descente de la PAF (police aux frontières) et même incitation par une RG de partir en Angleterre ….le délibéré du TA condamne la Mairie à fournir « des équipements provisoires d'accès à l'eau potable permettant de boire et de se laver ainsi que des toilettes » qui n'arriveront jamais, ainsi que le département à loger au nom de l'ASE les mineurs, ce qu'il est incapable de faire. La contre attaque juridique ne tarde pas et la mairie porte plainte contre les habitant-es de la friche pour occupation illégale de son patrimoine foncier. Finalement, l'expulsion a lieu le 24 octobre malgré une manifestation de soutien.

Mettre à l'écart et déshumaniser l'aide sociale

Tels sont les objectifs des services de l'Etat quand on regarde dans la pratique comment ça se passe notamment pour les plus jeunes. Tout d'abord, pour être reconnu MIE ou MNA (Mineurs étrangers Non Accompagnés) selon la nouvelle dénomination, ils doivent faire leur « évaluation » c'est à dire une reconnaissance de minorité qui prend du temps et qui par certains critères est douteuse. Par exemple, lorsque l'administration demande au pays d'origine un acte de naissance celui ci est régulièrement remis en cause car jugé frauduleux par la PAF. En attendant ses résultats, le jeune peut demander un hébergement EMA (Evaluation et Mise à l'Abri) auprès de la maison de l'enfance départementale mais la plupart du temps on leur dit qu'il n'y a pas de place car il n'y a que 10 places en tout ! Si la personne insiste, les éducateurs présents appellent la police qui a comme pratique d'éloigner le jeune dans la campagne environnante et de l'abandonner au milieu des champs, le tout parfois agrémenté de coups … (3)

Même dans le cas où le jeune est « confirmé » c'est à dire reconnu mineur par le juge des enfants, les portes de la maison de l'enfance de la métropole lilloise restent fermées. D'ailleurs pour éviter tout face à face, un numéro de téléphone est dorénavant donné aux jeunes qui veulent réclamer un logement, celui-ci sonne dans le vide la plupart du temps sachant en plus que les jeunes manquent régulièrement de crédit pour rappeler. Reste l'éparpillement dans le département vers des foyers périphériques bien souvent loin des lycées ou centre de formations dans lesquels les adolescents sont scolarisés. Ainsi, à Wormhout dans les Flandres, une nouvelle structure a ouvert … dans des conteneurs avec 12 jeunes par caisse, chacun ayant 6m2. Juste à côté à Cassel, les jeunes ont manifesté cet été contre leur éloignement et leur abandon par les services de l'État (voir leur communiqué ci-joint).

Politiquement cela se tient car l'objectif pour l'État est de casser le collectif, d'individualiser les situations et de précariser les individus pour éviter tout mouvement de protestation. Mais le collectif des Olieux tient bon depuis plus de deux ans et permet de maintenir un rapport de force qui gêne la préfecture et le département. Le combat n'est pas prêt de s'arrêter quand on lit les déclarations du président départemental qui déclare (4) qu'il y a trop de mineurs étrangers dans le département et que ceux-ci prennent la place des mineurs nordistes, il va même jusqu'à rejoindre les propos du FN pour mettre fin « aux présomptions de minorité ». Le cynisme politique n'a pas de limite alors que des enfants dorment encore dans la rue.

2 – Le squat avait été expulsé en janvier 2017 car rappelons-le la trêve hivernale ne s'applique pas pour les squats
3 – Rien est inventé, voir communiqué n°43 du collectif des Olieux
4 – Article de la Voix du Nord du 18 novembre

Immigration en Libye piège entre sable et mer

Les interventions occidentales dans le monde ne font pas que des morts, elles détruisent des sociétés entières, sèment la misère et la discorde au nom d'un pseudo Droit de l'Homme applicable uniquement dans ses propres frontières et encore réservé à ses vrais ressortissants munis de papiers adéquats ! La situation en Libye illustre malheureusement ce processus de destruction.

En Libye, ce qu'on a présenté comme un « printemps » s'avère, depuis quelques années déjà, être un véritable tsunami permanent qui dévaste le pays et le transforme en un vaste champ de ruines, de terrains minés, parsemés de cratères de bombardement, de charniers et de cadavres à chaque coin de rue. Ce printemps a permis l'éclosion et le développement d'une multitude de seigneurs de guerre, de mafieux, d'hommes politiques corrompus, de trafiquants en tout genre, de fous de dieu, de coupeurs de têtes et la multiplication des prisons où s'entassent des milliers de travailleurs immigrés, humiliés, spoliés et volés, torturés, battus, violés et assassinés. Ce paradis démocratique est l'œuvre des démocraties européennes et américaine les plus éclairées au monde, avec la complicité des frères musulmans et de la classe d'affaire libyenne. La question libyenne avait totalement disparue des radars médiatiques et priorités politiques en France depuis les dernières élections présidentielles.

L'ampleur du désastre en Libye peut se mesurer sur plusieurs niveaux.

Au niveau économique, la Libye a perdu depuis 2011 pas moins de 100 milliards de dollars en revenu potentiel de pétrole à cause de la guerre menée par les différentes fractions, le sabotage des infrastructures pétrolières, la fermeture des ports d'exportation, l'arrêt des raffineries, le saccage et le bombardement des réservoirs de stockage, le blocage des pipelines, etc. La production libyenne de pétrole avant 2010 était de 1,6 millions de barils par jour ; actuellement on arrive à peine à 500 000 pendant les périodes d'accalmie. Il faut ajouter à cela les pertes matérielles de gigantesques chantiers stoppés net comme celui de l'aéroport de Tripoli qui devait relier l'Europe à l'Afrique et au Moyen-Orient ; le chantier de chemin de fer reliant la Tunisie à l'Égypte, des chantiers pour la construction de milliers de logements sociaux, d'écoles, d'universités et d'hôpitaux - ces chantiers devront être rasés, il faudra indemniser les compagnies pour le matériel volé et vendu, des centaines de grues sont déjà découpées et vendues comme ferraille par des trafiquants et des entreprises sauvages. Tout cela sans compter le trafic de vente des carburants et des produits de base soutenus par l'État, la perte de divers investissements libyens en Europe, en Afrique et dans le monde où quelques milliards de dollars se sont évaporés plaçant ainsi la Libye parmi les pays les plus pauvres. Un rapport de la Banque Mondiale de 2016 indique que tous les indicateurs économiques de la Libye sont au rouge : 25% d'inflation, crise des liquidités, délabrement des infrastructures, baisse de 60% du PIB, par rapport à 2010 ; le dinar libyen a perdu 200% de sa valeur et s'échange à 10 contre un dollar au marché noir alors que le cours officiel est de 1,37.

Au niveau politique, actuellement la situation se stabilise, le général Haftar ayant détruit Benghazi et nettoyé les résidus de groupes armés djihadistes, il gère ainsi la côte Est du pays en remplaçant les maires « élus démocratiquement » par des gouverneurs militaires et en passant des accords avec des groupes islamistes (madkhalistes) pour le maintien de l'ordre, la lutte contre l'alcool, la drogue, le trafic et impose une morale islamiste sur toute la société.

Depuis le 13 septembre 2016, le général Khalifa Haftar, bras armé du gouvernement non reconnu d'El-Beida en Cyrénaïque dans l'Est du pays, a pris le contrôle du croissant pétrolier, dans le golfe de Syrte, au centre de la côte libyenne. C'est là que se trouvent les principaux terminaux pétroliers de Ras Lanouf, Essidra et Marsa Brega, par où transite environ 60% du brut libyen.

De leur côté, les Nations Unies œuvrent pour trouver une solution par l'intermédiaire de leur émissaire spécial à Tripoli, Ghassan Salamé qui propose une feuille de route pour arriver à une entente nationale. Ghassan Salamé est le cinquième émissaire depuis 2011, il succède à Martin Kobler et avant lui, Bernardino Lion qui est l'architecte des accords de Skhirat de 2015 signés au Maroc. M. Salamé dans sa feuille de route développe trois objectifs.

1- Amender les accords de Skhirat pour qu'ils puissent être adoptés par le parlement et le gouvernement de Benghazi, notamment l'article 8 portant sur le chef des armées et les questions militaires et sécuritaires.

2- Elaborer un plan d'entente nationale entre toutes les composantes politiques de la scène libyenne en intégrant les éléments oubliés dans les accords de Skhirat comme le général Haftar et des khaddafistes, surtout après la libération du fils de Khaddafi, Seïf al-Islam. Ce plan stipule de créer un Congrès National ou une conférence de conciliation nationale ouverte à tout le monde, sans pour autant se donner les outils pour réaliser ce projet : quid du désarmement des groupes armés, de leur intégration dans les structures de l'État, qui organise ce Congrès et comment ? …

3- Instauration d'institutions politiques en commençant par un referendum sur la Constitution puis l'organisation d'élections parlementaires et présidentielles.

Situation sociale

La majorité de la population se moque bien de toutes ces réunions et





ces marchandages entre les différents groupes politiques ; la feuille de route est perçue comme une initiative de plus qui finira à la poubelle comme les autres déclarations de principes, avec peut-être une institution de plus, le Congrès national, qui s'ajoute aux autres mais cela ne changera rien à la vie quotidienne des gens et n'améliorera pas la situation catastrophique de la vie de la plupart des libyens et libyennes.

Car la situation est simple : il n'y a plus rien qui marche dans ce foutu pays ! L'objectif d'une révolution ou d'un changement de régime est d'améliorer la vie au quotidien même de peu et au début les gens y ont cru, mais petit à petit ils ont vu la richesse du pays partir par valise diplomatique sous couvert de contrats absurdes, et des centaines, des milliers de charognards se précipiter sur le cadavre chacun y retirant sa part : les hommes d'affaires, les diplomates, les commerçants, les pays occidentaux, les différentes compagnies pétrolières ou sécuritaires, les vendeurs d'armes avec des projets en tout genre. Finalement il ne reste plus rien une fois que tout le monde s'est servi, que des miettes pour le peuple, pour toute personne qui n'a pas deux ou trois passeports, ne parle ni anglais ni français mais qui voit comment la classe politique fait de l'argent rapidement comme Abdel Hakim Belhaj, ancien combattant djihadiste, qui sorti de prison avant les événement, devient chef militaire de Tripoli, possède maintenant une compagnie aérienne Libyan Wings. Les jeunes de 20/30 ans, sans avenir ne veulent pas rester sur le carreau, ils ont pris les armes et le chemin du banditisme, bien organisés avec trafic en tout genre, attaque à main armée, enlèvements, demandes de rançon, etc. Le cas typique c'est Ammou, ancien livreur et marchant ambulant avec sa charrette à Sabratha, devenu chef militaire d'une brigade, puis trafiquant de travailleurs immigrés puis interlocuteur-médiateur officiel entre l'Italie et la Libye pour gérer et stopper l'immigration. Ammou utilise sa force militaire pour le trafic de travailleurs immigrés vers l'Europe... L'Italie a signé un accord avec la brigade Al-Dabbashi de Ammou par le biais de la compagnie d'hydrocarbures italienne ENI pour garder et sécuriser le complexe gazier de Mellitah entre Zwara et Sabratha ; ce complexe approvisionne en gaz l'Italie.

Le trafic devient l'économie parallèle la plus rentable, notamment le trafic de gas-oil. Le marché de l'immigration dite illégale vers l'Europe génère un business selon certaines estimations de 1 à 1,5 milliards de dollars par an. On a pu voir la vente du sable des plages des villes côtières, ce n'est pas seulement pour la recherche de l'argent facile, c'est aussi la conséquence de la crise économique, de l'absence de travail rémunéré, car lorsqu'il y a un emploi on manque d'argent liquide et dans un pays où tout se paie en liquide, cela pose de graves problèmes.

Dire que rien ne marche n'est pas une image métaphorique ou une exagération : pour l'électricité, il y a des coupures régulières de 4 à 6 heures par jour ; début octobre pendant 10 jours d'affilée coupures d'eau, au début partiellement pour des raisons d'entretien puis à cause de l'action d'un groupe armé au Sud pour libérer un de leur membre capturé et emprisonné à Tripoli, les gens riches commencent à creuser des puits dans leur jardin. Internet ne fonctionne pas ; il y a des files d'attente à n'en plus finir pour l'essence, le gaz, le pain, les banques… Les hôpitaux sont dans un état lamentable, on demande aux malades d'apporter le coton, l'alcool, les seringues, les médicaments, les draps… Tous les autres secteurs sont dans le même état d'abandon, les rues de Tripoli sont infectées de poubelles entassées. Même la classe moyenne, privilégiée d'habitude est touchée par la crise de liquidités : les profs de Fac, les médecins, les avocats, les fonctionnaires et les cadres qui, lorsqu'ils sont payés, ne peuvent pas retirer leur salaire à la banque. Les seuls qui s'en sortent et profitent de la situation sont les hommes politiques toutes tendances confondues, les hommes d'affaires, les commerçants et les trafiquants, les chefs des milices ou de brigades armées, en comptant large, leur nombre ne dépasse pas 10 à 15% de la population. Les autres se débrouillent comme ils peuvent, les plus touchés évidemment ce sont les classes populaires et surtout les travailleurs immigrés.

les travailleurs immigrés

La Libye était une destination pour des milliers de travailleurs cherchant à améliorer leur vie et celle de leur famille ; après 2011 cette destination se transforme en lieu de transit, une sorte de purgatoire obligé pour accéder au paradis européen. Depuis cet été 2017 la route est devenue un cul de sac où des centaines de milliers de personnes se trouvent entassées dans des prisons improvisées, tenues par des trafiquants, des milices ou des groupes mafieux pour extorquer l'argent de leurs victimes.

La célèbre prison d'Abou Slim à Tripoli est considérée par ces travailleurs immigrés comme une prison de luxe par rapport aux autres lieux de détention. Cette prison, gérée par le ministre de l'intérieur du gouvernement de l'entente nationale de Sarraj, est le point final du parcours des immigrés ; ceux et celles qui arrivent dans cette prison, après ou avant une tentative de traversée de la Méditerranée, n'ont qu'un seul choix, celui du retour dans leur pays d'origine : Mali, Niger, Nigeria, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Ghana, Somalie, Éthiopie, … La période d'attente avant expulsion peut aller de 3 à 6 mois dans cette prison. L'État libyen dispose d'une trentaine de « centres d 'hébergement » de ce type, sans parler des centaines de centres « privés » dans une simple maison ou une villa privée, un hangar, une caserne désaffectée, une école, une ferme …. Dans ces centres, les travailleurs immigrés subissent les pires des tortures, des humiliations, viols et assassinats.

La Libye depuis les années 70 était un pays d'accueil pour les travailleurs immigrés vu la faible densité de la population, l'immensité des richesses pétrolières et les projets mégalo du régime de Khaddafi nécessitant beaucoup de main d'œuvre pour leur réalisation. Avant 2011 on estimait la population étrangère résidant légalement en Libye à 700 000 personnes, environ 10% de la population du pays ; ces chiffres concernent des travailleurs venus avec des contrats de travail, attachés à des entreprises de divers secteurs du pétrole, de la construction ou de l'agriculture et de nationalités très diverses : Philippines, Corée, Bangladesh, Inde, Turquie, Allemagne, Égypte, Algérie, Maroc, Europe de l'Est, … avec une forte proportion d'ingénieurs, de cadres, techniciens, médecins, infirmiers, artisans,... auxquels s'ajoute à cette population « privilégiée » près d'un million et demi, selon certaines estimations, de travailleurs sans papiers et sans droits qui vont

subir le plus les attaques physiques et économiques pendant les événements de février 2011. La plupart de ces travailleurs précaires sont en Libye pour travailler, économiser et envoyer l'argent à leur famille restée au pays. Une petite minorité de jeunes, souvent parlant anglais ou français, ont tenté de passer en Europe. Avant 2011 il existait des réseaux de trafic d'immigrés, parfois utilisés par le régime comme moyen de pression sur l'Europe, surtout l'Italie, ce qui a donné l'accord de 2008 entre Khaddafi et Berlusconi.



Délocalisation des frontières européennes

En 2002 commence la politique européenne « d'externalisation de l'asile », officialisée en 2004 dans le programme de la Haye : « Au sein de l'Union, la libre circulation des personnes est garantie par la suppression des contrôles aux frontières internes. Pour cette raison, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la gestion intégrée des contrôles aux frontières extérieures. Ce programme vise à développer les "capacités d'accueil" des pays limitrophes de l'UE afin de réduire les entrées sur son territoire ». Un pacte européen sur l'asile et l'immigration, est conclu entre les Vingt-Sept en 2008, à l'initiative de la France, qui exerçait alors la présidence de l'Union et avait fait de la lutte contre « l'immigration subie » son cheval de bataille.

En 2007, l'Italie et la Libye passaient des accords pour une surveillance conjointe et la création d'un dispositif de commandement unifié italo-libyenne, sous direction libyenne. Cette entente devenait effective en 2008, dans le cadre du Traité de Benghazi. Cet accord a été voulu par Berlusconi non pas pour symboliser l'amitié retrouvée entre les deux pays, mais pour séduire encore plus le nationalisme d'extrême droite et appliquer les directives de l'UE. Ce traité devait concerner la gestion optimale du « problème de l'immigration » et des questions économiques, il comprend trois parties. Dans la première, la Libye s'engage à combattre l'immigration vers l'Italie. La deuxième partie concerne les réparations que l'Italie doit payer à la Libye : Khaddafi a réussi l'exploit de faire reconnaître la colonisation italienne de 1911 à 1943 et d'exiger 5 milliards de dollars sur vingt ans à investir dans la construction d'infrastructures pour les dommages causés par cette occupation. La troisième partie traite d'un partenariat économique à concrétiser dans l'investissement de fonds souverains libyens en Italie.

Les migrations

La Libye n'est plus seulement un lieu de travail mais aussi de transit malgré les conditions difficiles, selon l'OIM -Organisation Internationale pour les Migrations- 58% des travailleurs considèrent encore la Libye comme pays de destination surtout pour ceux qui viennent des pays voisins comme l'Égypte, la Tunisie, le Tchad ou le Niger ; la proximité relative de ces pays facilite le retour le cas échéant. La plupart des migrants arrivent de la frontière sud de la Libye, d'origine subsaharienne (Nigeria, Érythrée, Gambie, Soudan, Côte d'Ivoire, Guinée), ils arrivent par Agadez, plaque tournante de ce mouvement vers l'enfer libyen, située à 1500 km de la première étape libyenne, Sebha au centre ouest à 700 km de la côte, puis ils traversent la Méditerranée, certains arrivent ensuite à traverser l'Italie, puis la frontière italienne à pied à travers les montagnes, pour arriver en France. Ce voyage dure des fois plus de 2 ou 3 ans. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) estime actuellement le nombre de migrants sur le sol libyen à 400/500 000 et reconnaît que ce chiffre est loin de la réalité. Le nombre de migrants est forcément supérieur et voisin de 1 million de personnes qui fuient la misère et la pauvreté. Probablement, entre 250 000 et 500 000 se retrouvent dans les mains des réseaux, enfermés dans différents centres de rétention à Sabrata, Tripoli, Misrata, Sebha, Zentan.

La politique de refoulement des immigrés

Le gouvernement italien et l'Union Européenne multiplient les efforts pour maintenir les migrants africains en Libye, les dissuader de traverser la Méditerranée ; plus de 10,2 milliards d'euros ont été alloués à la gestion de la crise des réfugiés en 2016 et en 2017, plus de 300 gardes-côtes ont été déployés en Italie. L'Italie a fourni aux gardes-côtes libyens, dix navires ultramodernes et équipés de matériel sophistiqué pour intercepter les bateaux de migrants. Le 3 juillet 2017, les ministres de l'intérieur français, allemand et italien se sont réunis pour partager leurs bonnes idées en matière de contrôle des populations migrantes. De cette rencontre est ressortie l'idée d'imposer un « code de conduite » aux ONG qui sauvent les embarcations en Méditerranée. Celui-ci précise l'interdiction, parmi d'autres, d'opération de transbordement hors impératif humanitaire et oblige à la présence de membres des forces armées italiennes à bord du navire, interdisant aux ONG de s'approcher des eaux libyennes et de communiquer avec les passeurs. La dernière trouvaille pour compléter le dispositif de chasse aux migrants est de recourir aux grands moyens en installant des navires de guerre dans les eaux



territoriales libyennes. Ce projet a été adopté dans son principe par la chambre des députés le 2 août 2017. Les gardes côtes libyens multiplient les actions d'intimidation contre les bateaux des ONG qui patrouillent dans les eaux internationales, allant jusqu'à ouvrir le feu à plusieurs reprises sur leur navire. Et de plus, les garde côtes conduisent de force les migrants interceptés en mer vers les côtes libyennes pour les mettre en prison puis les reconduire dans leur pays d'origine. L'Italie a conclu un accord avec le gouvernement de Tripoli pour déployer des bateaux au large de la Libye afin de bloquer les bateaux des migrants et les empêcher de poursuivre leur route vers l'Italie. L'ensemble de ces mesures visent principalement à écarter les réfugiés et les migrants des côtes italiennes, il s'agit nullement de les sauver ou de diminuer le nombre croissant des victimes de noyade en pleine mer.

Mais l'action la plus efficace entreprise par Marco Minniti, ministre de l'intérieur italien, a été de multiplier ses visites à Tripoli, de contacter les diverses mairies sur la côte libyenne et finalement de signer un accord avec un parrain de la mafia liée au trafic des migrants. Il s'agit du fameux Ammou - précédemment mentionné- dont le vrai nom est Ahmed Al-Dabbashi, qui s'engage contre 5 millions d'euros à arrêter les bateaux au départ de Sabratha, ce qui a causé à M. Minniti de sévères critiques de la part de l'opposition italienne. Ammou, en remplacement de son trafic habituel, a donc ouvert un centre de rétention pour les candidats à l'immigration, monnayant soit leur libération soit leur envoi sur des bateaux en mer sachant que les garde-côtes libyens vont les arraisonner et les envoyer dans d'autres centres. Suite à toutes ces mesures on constate une chute du nombre de migrants secourus en mer ces derniers mois. Du début de l'année à la fin de l'été 2017, environ 100 000 migrants ont été secourus en Méditerranée et amenés en Italie. C'est 20% de moins qu'en 2016 sur la même période, cette chute brutale est encore plus visible pour juillet et août avec 15 000 secourus contre 45 000 en 2016. La dissuasion et le ralentissement de l'arrivée de migrants vers l'Europe a fait augmenter le nombre de migrants en détention d'où la nécessité d'ouvrir d'autres centres, un peu partout sur la côte mais aussi à l'intérieur du pays, notamment au sud de Tripoli. Cet éparpillement des centres couvre et permet l'augmentation des violences, des disparitions de migrants qui font aussi l'objet d'extorsion, de travail forcé, de tortures, d'humiliations et de violences sexuelles contre les femmes et ce à grande échelle.

Les tractations libyennes

Haftar a donné un délai de 6 mois à la classe politique libyenne pour régler leurs différents, au-delà de ce délai l'armée nationale prendra ses dispositions : en clair, il entrera dans Tripoli. Ce délai court jusqu'en mars 2018. Quant à la feuille de route du représentant de l'ONU, elle reste à l'état de simple feuille de papier car les négociations pour modifier l'accord de Skhirat qui se sont déroulées à Tunis à deux reprises n'ont rien donné. Par ailleurs, le 30 octobre, lors d'une conférence de presse à Tunis, l'avocat de la famille Khaddafi déclare que Seïf Al Islam, le fils de Khaddafi, est libéré depuis le mois de juin 2017, conformément aux lois d'amnistie du parlement libyen en date du 28 juillet 2015. Ajoutant que Seïf al-Islam a repris ses activités politiques en Libye et que son retour sur la scène politique n'est plus qu'une question de temps. G Salamé, l'émissaire de l'ONU, a lui aussi déclaré que Seïf al-Islam est un citoyen libyen et qu'il a le droit de mener un travail politique comme tout un chacun, oubliant le mandat d'arrêt lancé contre lui par le tribunal international.

Pour ce qui concerne la question de l'immigration, tous les jours et depuis des années ce sont des centaines de morts et disparus, des milliers de prisonniers qui vivent dans des conditions indescriptibles, sans aucun soutien de la population si ce n'est de très rares ONG qui fournissent médicaments, eau ou chaussures. La LDH (Ligue des Droits de l'Homme) libyenne dénonce ces conditions de détention et les traitements inhumains mais devant l'instrumentalisation des images d'un soi-disant marché aux esclaves visible à Tripoli et dans d'autres villes, elle dénonce aussi la manœuvre des puissances occidentales qui veulent imposer leurs conditions pour bloquer l'immigration en Libye et protéger l'Europe.

L'Italie, de son côté, continue à défendre ses propres intérêts et travaille à l'annulation du traité de Benghazi pour le remplacer par un accord qui lui soit plus favorable et moins coûteux ! Quant à la France et la croisade de Macron contre l'arrivée des migrants en Europe, l'UE a organisé à l'Élysée, sous l'initiative du Président français le 28 août 2017, une rencontre avec trois pays africains que sont la Libye, le Niger et le Tchad, pour servir de « hot spots », c'est à dire de zones de transit et de tri des migrants à l'intérieur du continent africain afin de maîtriser le flux des demandes. « L'idée est de créer en Libye des hot spots afin d'éviter aux gens de prendre des risques fous alors qu'ils ne sont pas tous éligibles à l'asile. Les gens, on va aller les chercher. Je compte le faire dès cet été avec ou sans l'Europe » déclaration de Macron en juillet 2017 suivie en novembre du transfert de 25 (sic !) réfugiés vers le Niger. La réalité sur le terrain est donc toute autre : dissuasion musclée à l'immigration, actes illégaux et agressifs de policiers comme celui dont a témoigné Raphaël Krafft dans un reportage où les gendarmes ont interpellé et remis à la frontière italienne en pleine nuit (1h du matin) à 1100 mètres d'altitude, quatre jeunes mineurs africains de moins de seize ans, en Italie ; mais aussi politique de criminalisation de la solidarité avec les migrants.

Eux, comptent le nombre d'immigrés qui réussissent à passer, nous, nous comptons le nombre de morts : plus de 15 000 morts uniquement en Méditerranée depuis 2014, peut-être autant dans les sables du désert et dans les prisons libyennes. Face à autant de cynisme politique, que pèse la vie des migrants africains ? Cette situation intolérable est le résultat d'un capitalisme triomphant toujours plus agressif, de la corruption qui en découle des dirigeants africains et du mépris des dirigeants européens pour ces populations. Pour lutter contre cette chasse aux migrants, il faut agir ici en dénonçant l'absurdité et la dangerosité des frontières, du nationalisme, du capitalisme, de l'impérialisme guerrier, de l'exploitation et de toutes les formes de domination.

saoud salem, OCL Toulouse
22 novembre 2017

Luttes contre les Center Parcs

La lutte contre le Center parcs de Roybon a été abordée plusieurs fois dans CA. Voici quelques informations sur l'actualité et l'activité militante du mouvement anti Center Parcs.

Texte de présentation de la coordination Center Parcs Ni Ici, Ni Ailleurs (CP NINA)

Le 2 avril 2016, les différentes composantes de la lutte contre Center Parcs créaient la coordination Center Parcs, Ni Ici Ni Ailleurs. La NINA - comme on dit - s'inscrivait presque naturellement dans le prolongement des contacts, des échanges, des visites mutuelles entre les trois sites en lutte en France contre l'implantation de Center Parcs : Roybon en Isère, le Rousset en Saône et Loire et Poligny dans le Jura. Pourquoi alors formaliser les choses alors qu'elles semblaient se structurer d'elles-mêmes, de façon informelle ?

Il nous est d'abord apparu important de rendre public cette nécessité - qui est aussi un vrai plaisir - de se retrouver pour lutter et résister ensemble, que l'on soit d'ici ou d'ailleurs.

Ensuite, il s'agit pour nous de s'opposer aux projets de construction de Center Parcs, où qu'ils soient, et au monde capitaliste qui les a rendu possibles, notamment avec la privatisation des biens communs, l'artificialisation de la nature, la marchandisation de nos vies, bref de résister aux manifestations mortifères du monde industriel.

Nous avons donc voulu rappeler que les effets de ce monde-là étant subis partout, il n'était pas question de circonscrire notre résistance à l'un ou l'autre de nos « territoires » respectifs. Ces principes étant posés, il nous restait à prendre date régulièrement, ce que nous faisons à intervalles réguliers depuis 2016. Chaque site accueille ainsi la coordination à tour de rôle et les évènements organisés ici sont chaque fois l'occasion d'y retrouver nos amis d'ailleurs. (Rencontres autour de la forêt à Roybon, Manif dans les rues et rassemblements « sous les sapins, la plage » à Poligny, balade au Rousset, rassemblements devant les conseils départementaux à Mâcon et à Lons le Saunier en 2016, déploiement de banderoles à Grenoble et au Rousset cet hiver, etc...)

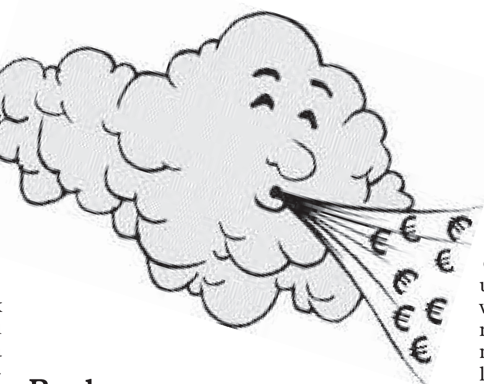
Pour le printemps 2018, la coordination NINA a décidé de faire son sac et de sillonner les routes. L'idée est de relier les trois sites en résistance afin d'informer, de faire connaître cette lutte, de se rencontrer et de partager des moments ensemble. Le principe est celui d'une caravane motorisée et pourquoi pas cyclo entre les 3 sites au départ probable de Roybon en avril 2018. Notre caravane se composera d'une bibliolutte (livres, brochures, docs en tous genres, revues contre CP, textes...), d'un info-kiosque-automédia, on l'espère d'une cantine, pourquoi pas d'une malle aux chansons, d'une boite à contes, d'une expo-photos, d'une salle de cinéma sous les étoiles et d'autres surprises encore. Les étapes dans les villes et villages entre chaque site seront l'occasion d'y organiser des cafés-forêts, des soirées d'info, des projections, du théâtre, du clown... et d'y rencontrer des gens en lutte localement (contre l'A45 ou pour la sauvegarde du lac d'Aiguebelette par exemple).

Les week-ends sur site à Poligny, au Rousset et pour finir à Roybon, permettront de profiter du printemps, d'organiser des balades naturalistes, des ateliers de construction de cabane, des jeux, de parcours d'orientation... et d'y faire la fête. Au plaisir de vous y retrouver !

Contact :

cp-nina@styblog.ne

(Texte paru dans « De tout Bois » n° 7)



Roybon
Incendie criminel sur la ZAD

Le 6 octobre 2017, une cabane de la ZAD, « Palette Palace », a été incendiée et la barricade Nord était sabotée... Un mystérieux collectif « marine2022 » a revendiqué l'action.

Ni une ni deux, le maire (pro Center Parcs) de Roybon a déclaré que « marine2022 » n'existait pas et que « cela pourrait être un incendie accidentel déclenché lors d'une fête en soirée » (FR 3).

Or l'incendie et le sabotage ont eu lieu en plein après-midi, dans des lieux vides d'habitants et non chauffés.

Cet incendie fait suite à « Plusieurs incendies ... déclenchés depuis que nous occupons la forêt, par exemple celui d'une partie de la maison forestière (la Marquise) en novembre 2015, et celui de 16 hectares de forêt en mars 2016, incendies revendiqués par un mystérieux « marine2022 » (cf reportage de France3). Mais ce ne sont pas les seuls incendies que nous ayons subis. Par exemple, la cabane « Saboté » porte bien son nom, ayant été incendiée et sabotée plusieurs fois. « Tropik », une autre cabane qui borde la route, a elle aussi déjà été la cible de cocktails Molotov.

Nous ne croyons pas à l'existence de ce « marine2022 ». Et d'ailleurs peu nous importe, car les sabotages qu'ils ont revendiqués sont noyés dans la masse des actes de violence que nous avons subis. » (communiqué ZAD du 11 octobre 2017).

Rapidement, la solidarité s'est mise en place et une semaine de chantier collectif a permis début novembre la reconstruction de la cabane détruite.

16 décembre 2017 fête des 3 ans d'occupation de la ZAD

Ce rassemblement s'inscrit dans une volonté de coordination qui a émergé entre plusieurs luttes pour le mois de décembre (Notre-Dame-des-Landes, Bure, l'Amassada, Roybon, Dijon, etc). Une affiche commune, avec plusieurs événements qui se dérouleront en décembre est prévue.

Plus d'infos sur :

https://zadroybon.wordpress.com

L'interminable feuilleton juridique continue

« Vertement écolo » de novembre rappelait que « si les associations locales ont manifesté une certaine satisfaction (sur le rejet du pourvoi en cassation des pro CP pour le volet assainissement), la prudence reste de mise : le gros morceau en attente de délibération est celui de la loi sur l'eau et plus particulièrement les mesures dites compensatoires pour les zones humides et la destruction d'espèces protégées. » Or, le Conseil d'État vient d'accepter le pourvoi de Pierres & Vacances, sur les zones de compensation. Sur cette même question, le Conseil d'État avait tranché en faveur de Vinci pour NDDL. Décision dans quelques mois. Gare !

Parutions

La brochure « Tourisme, un marché du rêve et du divertissement - Discussion de comptoir à propos de tourisme, le dimanche du second tour des élections législatives, chez Janine, dans un village près de Roybon » vient de sortir. Elle est en lien avec le projet de caravane, apporte des informations et des réflexions contre la touristification du monde. Prix libre. Frais d'envois 1,46 € l'exemplaire.

Elle peut être commandée à : discussion.tourisme@laposte.net

Les éditions « le monde à l'envers » viennent de publier le 7ème numéro de « De tout bois », revue de lutte contre le Center Parcs de Roybon. http://lemondealenvers. lautre.net

« À pierre fendre », revue des opposants au Center parcs de Poligny paraitra début décembre.

Voir sur :https://stopcenterparcs.noblogs.org/

Collectif Hors norme

Le « collectif d'agriculteurs et d'agricultrices contre les normes

Ce collectif s'est créé en août 2017 suite à deux événements :

- la mort de Jérome Laronze, éleveur de Saône et Loire, en fuite suite à un contrôle sanitaire musclé et abattu par les gendarmes le 20 mai 2017.

- les poursuites judiciaires contre Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne qui revendique publiquement d'abattre ses animaux à la ferme.

Le collectif, « est né d'un double constat. Les normes sanitaires et environnementales imposent une mise aux normes industrielles de toutes les exploitations, et de ce fait éliminent toutes celles et ceux qui tentent de résister à l'industrialisation de l'agriculture. Elles organisent par ailleurs la concentration des productions en octroyant de copieuses subventions qui sont autant de rentes de situation pour les empires agro-alimentaires. ». Le collectif appelle les paysans à se regrouper ouvertement pour combattre l'isolement et la clandestinité que connaissent les agriculteurs afin de lutter contre l'élimination syndicalo-bureaucratico-administrative programmée des paysans.

Les 28 et 29 octobre se sont tenues à Cenves (Rhône) les premières rencontres du collectif. Elles ont réuni plus d'une centaine de participants.

La prochaine rencontre est prévue les 20 et 21 janvier 2018.

Pour tout contact : hors.norme@riseup.net

« Genuino Clandestino » un réseau clandestin de producteurs italiens

Le réseau est né en 2010 en Italie contre les normes d'État et le système néo-libéral dans l'agriculture. Le but n'était pas de contester les normes sanitaires mais de créer un réseau parallèle de distribution permettant l'autodétermination et la souveraineté alimentaire.

Le réseau refuse les contrôles sanitaires officiels et décide d'un système participatif pour s'auto-évaluer en suivant les grands principes du manifeste et en visitant les fermes. Tous les 6 mois les 3 réseaux territoriaux se rencontrent pendant 3 jours dont un jour de marché illégal regroupant à peu près 150 producteurs.

Au quotidien, les sections organisent des marchés clandestins locaux en ville pour se rencontrer, écouler leurs produits et faire du lien.

Maintenant, *Genuino Clandestino* est devenu un mouvement qui, en plus de ses revendications initiales, propose des alternatives concrètes au système capitaliste existant à travers diverses actions.

Par exemple, depuis un an le mouvement a mis en place une caisse de solidarité pour payer les amendes sanitaires. Cette réserve de fonds a aussi permis la reconstruction d'une étable qui s'était écroulée lors d'un tremblement de terre, sans avoir recours aux aides de l'État.

Site : http://genuinoclandestino.it/

"Où est Santiago Maldonado ?" (bis)

Santiago avait disparu le 1er août 2017 suite à la répression violente par la police militaire, d'une manifestation d'indiens Mapuches en lutte contre la spoliation de leurs terres par l'entreprise Benetton. Les flics, la justice et le gouverneur de la Région, après avoir nié sa présence sur les lieux, l'emploi d'armes contre les manifestants ont, avec la complicité des medias, colporté de multiples rumeurs : Santiago était réfugié au Chili, avait été vu dans tout le pays, était un terroriste Mapuche...

En pleine période électorale argentine, deux importantes manifestations se sont déroulées à Buenos Aires pour dénoncer les responsabilités policières dans le décès de Santiago Maldonado.

La première, le 21 octobre, a été dénoncée par la famille de Santiago car c'était une tentative de récupération politicienne dans le cadre des élections. La seconde, le premier novembre, appelée par la famille, des organisations politiques, syndicales et des droits humains a réuni plusieurs milliers de personnes pour exiger « vérité et justice » pour Santiago.

Quelques jours auparavant, le 17 octobre, un corps avait été découvert dans une rivière proche du lieu de sa disparition. L'autopsie, les tatouages et l'ADN ont permis de prouver qu'il s'agissait bien du corps du militant. Aucune cause n'a été trouvée pour son décès.

Bizarrement, le corps a été retrouvé dans la zone où Santiago avait été vu pour la dernière fois et déjà ratissée par les flics et les militants. On peut faire confiance à la police, à la justice et aux médias argentins pour ne pas trouver de responsables à cette mort car Santiago était un militant anarchiste. « Avec la découverte du corps de Santiago Maldonado... l'inscription de son identité politique - dans la tradition de l'anarchisme... - est aussi un acte de justice. »

De nombreuses actions contre des lieux symboliques du pouvoir et de l'État, menées par des groupes libertaires, ont eu lieu : attaque du siège du gouvernement de Mar Del Plata en Argentine, bombages des consulats d'Argentine au Chili et au Brésil, manifestations à Rome, Athènes, Thessalonique, Montevideo (Uruguay), Bonn, San Salvador (Salvador), Copenhague, Madrid... Appel au boycott des magasins Benetton en Italie et en Espagne.

Par ailleurs, la mort de Santiago ne doit pas faire oublier la répression qui frappe les indiens Mapuches en lutte contre la spoliation de leurs terres. Un des objectifs de la manifestation du 1er août était aussi de dénoncer l'arrestation de Facundo Jones Huela, leader argentin de la RAM (Résistance Ancestrale Mapuche) accusé de terrorisme par le Chili. Il est toujours en prison.

Plus d'infos sur :

Agência de Notícias Anarquistas (ANA)<https://noticiasanarquistas.noblogs.org/> (en portugais)

Justicia por Santiago <http://www.santiagomaldonado.com/>

La vacance de Monsieur Hulot

C'était prévu et cela se réalise au quotidien. Hulot avale tout.

C'est un avaleur de couleuvres confirmé : alors qu'il clamait qu'il interdirait pour septembre 2018, les insecticides à base de néocotinoïdes responsables de la disparition des abeilles sauvages et domestiques, l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) vient d'autoriser la mise sur le marché de 2 insecticides (Transform et Closer) à base de sulfoxaflor. Hulot a apposé sa signature sur ce décret. L'astuce des industriels et du ministre a consisté d'une part à ne pas mettre de molécules dans la liste des composants interdits et d'autre part, de nier qu'il



s'agit de néonicotinoïdes déguisés. Chapeau à Travert (ministre de l'Agriculture et de l'agrochimie réunies).

Après les couleuvres, le ministre d'État vient d'avaler un boa, en échange (s'il est bien sage) d'une cuillerée de bicarbonate de soude.

Le boa, c'est l'abandon en rase campagne de la baisse de 75% à 50% de la part de nucléaire dans la production totale d'électricité inscrite dans la loi de transition énergétique adoptée en 2015. Lors de la dernière campagne présidentielle, Emmanuel Macron maintenait cet engagement, afin de réduire la dépendance à l'énergie nucléaire du pays.

Hulot, s'étant aplati sur le nucléaire, a pu avoir droit à sa cuillerée de bicarbonate, à savoir la (dernière ?) position française sur le glyphosate en Europe : plus d'autorisation au-delà de 3 ans.

Voire, car le 24 octobre :« Armés d'un puissant matériel vidéo, les lobbyistes de l'ECPA... ont projeté des images géantes en faveur du pesticide : Glyphosate is safe.» sur les façades du Parlement et de la Commission européenne. Cette action assumée et revendiquée n'a donné lieu à aucune plainte.

De plus, la récente parution d'une étude (semble-t-il sérieuse) va encore relancer la machine à semer le doute. Ce travail sur la santé agricole (AHS), montrerait l'absence de lien entre le glyphosate, principe actif du pesticide très répandu de Monsanto... et « toute tumeur ou lymphopathie maligne, y compris les lymphomes non hodgkinien et ses sous-types ». Cependant, l'étude montre « des preuves d'un risque augmenté de leucémie aiguë myéloblastique au sein du groupe le plus exposé », mais « souligne que cette association n'a pas de poids statistique conséquent ».

En fait, la Commission européenne s'inquiète, elle qui est tellement business friendly : « Le problème touche en effet à d'énormes intérêts économiques, qui seraient menacés par une interdiction. Les producteurs de glyphosate, comme Monsanto, ont déjà prévenu la Commission que si le produit n'est pas réautorisé, ils porteront plainte. »

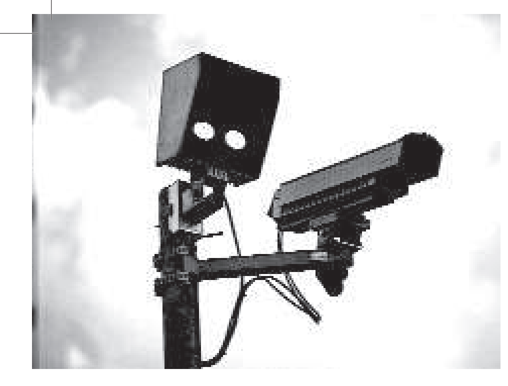
Le mineur de fond Hulot aura du travail sur le mégaprojet privé « Montagne d'or » en Guyane. Entre Macron enthousiaste depuis 2015 et Hulot opposé (avant d'être ministre), qui va gagner ?

Il suffit de se pencher sur les permis attribués en métropole par Macron en 2015. Les enquêtes publiques sont toutes négatives, mais cela n'empêche pas l'attribution des permis : Cambo-Les Bains (Pyrénées-Atlantiques), Bonneval (Haute-Vienne et Dordogne), Villerange (Creuse).

Enfin, l'attribution des JO de 2024 à Paris montre le poids de l'avaleur de sabres Hulot : le 14 novembre, un projet de loi d'exception a été discuté à l'Élysée pour les JO. Selon « les articles 3 et 4 de la loi, le CIO pourra s'affranchir du Code de l'Environnement. En affichant, par exemple, ses slogans sur les immeubles classés.... La dérogation est consentie pour 7 ans.»

Quand il aura/sera démissionné, Hulot pourra se reconvertir sans difficultés dans plusieurs métiers du spectacle vivant. Il sera un modèle performant, flexible, agile, adapté au monde 2.0 et apte à saisir toutes les options « business friendly » de la technostructure libérale-autoritaire macronienne.

Freux et Eugene the Jeep



chroniques du contrôle et de la répression Big Brother

Suite à une erreur de maquettage, les lecteurs ont pu lire 2 fois la même rubrique dans les n° 273 et 274... Voici celle que vous auriez dû lire !

La 5ème édition du guide d'autodéfense numérique est disponible

Les technologies numériques, auxquelles il est devenu très difficile d'échapper, offrent des possibilités de contrôle et de surveillance jusque là inégalées. S'ils semblent souvent très pratiques, les outils numériques sont également de puissants atouts pour les dispositifs de surveillance et de répression. C'est à partir de ce constat et de la détermination à ne pas se laisser contrôler par quelque Big Brother que ce soit, qu'un collectif s'est attelé il y a plus de sept ans à la rédaction du Guide d'autodéfense numérique.

Cette cinquième édition contient toujours deux tomes, mis à jour afin de prendre en considération les dernières révélations concernant l'état de la surveillance numérique ainsi que les dernières évolutions légales et techniques.

On trouve dans ce Guide d'autodéfense numérique des éléments de compréhension de l'outil informatique et de ses failles, des éléments de réflexion permettant d'élaborer et de mettre en place des « politiques de sécurité » et des outils permettant à quiconque d'apprendre et à répandre des pratiques de protection appropriées à chaque situation.

Le volume est d'ores et déjà disponible en librairie en version papier auprès des éditions Tahin Party (tahin-party.org) et en version numérique à l'adresse « guide.boum.org ».

Source : Communiqué de L'équipe du guide

Extension du fichier TES

Déployé en métropole et dans la France d'outre-mer, le fichier TES (Titres Electroniques Sécurisés) s'étend maintenant aux Françaises et Français vivant à l'étranger. L'arrêté du 8 septembre 2017 annonce que les dispositions concernant le TES « s'appliquent aux demandes de cartes nationales d'identité présentées dans les postes diplomatiques et consulaires français à compter du 15 septembre 2017. »

Rappelons que le fichier TES est une gigantesque base de données rassemblant une importante quantité d'informations personnelles et biométriques de chaque titulaire de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce TES contient le nom de famille, le nom d'usage, les prénoms, la date et le lieu de naissance, le sexe, la couleur des yeux, la taille, l'image numérisée du visage et celle des empreintes digitales (sauf en cas de refus) ou encore l'image numérisée de la signature du demandeur.

La base peut aussi inclure « l'adresse de messagerie électronique et les coordonnées téléphoniques du demandeur, lorsque celui-ci a choisi d'effectuer une pré-demande de titre en ligne » et « le domicile ou la résidence [...] de l'intéressé », ainsi que des éléments sur la filiation de chaque Française et Français. Ces données seront conservées pour une période de 15 ans pour le passeport et 20 ans pour la carte d'identité. Pour un mineur, la durée est légèrement réduite, à 10 et 15 ans respectivement. Notez qu'il est possible de refuser la numérisation et l'enregistrement des empreintes digitales en cas de demande de renouvellement d'une carte d'identité.

Source : numerama.com

Manifestations : la nouvelle stratégie anticasseurs de la police

Confrontées, lors de certaines manifestations, à des émeutiers très violents et organisés, les forces de l'ordre veulent adapter leur tactique de maintien de l'ordre. Pour ce faire, une note de 10 pages a été remise au ministre de l'Intérieur le 28 juillet. Une nouvelle organisation des dispositifs semble se dessiner :

1/ Des « Live Tweets » et des panneaux lumineux en remplacement des haut-parleurs pour gérer les cortèges.

Soucieux de moderniser la diffusion de l'information au sein même des cortèges, les forces de l'ordre entendent miser davantage sur les réseaux sociaux sur le modèle de ce qu'a mis en place la préfecture de police de Paris. Objectif ? Expliquer la « manœuvre » des forces engagées, détailler en temps réel les incidents émaillant les manifestations, localiser les jets de projectiles, les échauffourées et les victimes éventuelles. « Pour l'heure, nous fonctionnons encore avec le système archaïque des sommations au haut-parleur : les dix premiers rangs entendent, le reste du défilé reçoit soudain du lacrymogène sans avoir été prévenu. » Les stratèges, dans une démarche « pédagogique », imaginent d'installer le long des parcours de grands panneaux à messages variables comme on en voit le long des autoroutes. « Nous pourrions même utiliser les murs d'affichages lumineux des municipalités pour alerter la majorité pacifique d'un cortège du déclenchement d'une opération de police sur tel ou tel point du parcours », renchérit le contrôleur général Thierry Ferré, conseiller en charge des doctrines auprès du directeur général de la police nationale.

2/ Pour identifier les casseurs, des agents de police scientifique et des procéduriers vont intégrer les dispositifs policiers.

Il s'agira de récupérer à chaud , au cœur de l'action, des indices, des pièces à conviction et ... de l'ADN. Ces techniciens d'identification criminelle auraient aussi pour mission de « coller » au plus près des émeutiers pour faire des vidéos susceptibles de nourrir un dossier judiciaire (à noter que ce n'est pas une nouveauté).

3/ Gagner la bataille des images et de la communication.

Prétendant que les images de clowns provoquant les forces de l'ordre et celles de confrontations sont « exploitées de manière très professionnelle par les activistes sur les réseaux sociaux », les gendarmes entendent reconquérir l'opinion de Français... les preuves par l'image vont se multiplier puisque les forces au sol pourraient utiliser leurs tablettes numériques en complément de vidéos prises par les hélicoptères et des séquences enregistrées par les caméras des unités mobiles ou de certaines unités spécialisées.

4/ Filtrages et fouilles préalables pourraient se généraliser.

5/ Des canons à sons, le stroboscope et des billes de « marquage » sont à l'étude.

Il s'agit de nouvelles armes maintenant à distance les manifestants. Elles nous viennent des Etats-Unis et d'Israël où les manifestants peuvent être tenus éloignés grâce à la projection de lumière stroboscopique aveuglante ou encore par des canons à sons de type « Shofar », dont les fréquences dispersent les attroupements. Suivant toutes les pistes technologiques, les praticiens de l'ordre public lorgnent aussi sur une nouvelle génération de « produits de marquages » jusqu'ici employés avec succès pour retrouver la trace des braqueurs de bijouterie...

Source : telegra.ph/Manifestations--la-nouvelle-strategie-anticasseurs-de-la-police-09-29 ; Extrait d'un article de Christophe Cornevin

* *Note blanche : Une « note blanche » est une note émise par les services de renseignement sans mention de son origine, du service dont elle provient ou du nom du fonctionnaire ...*

Big Brother



Conseil d'Etat : quand les recours n'aboutissent pas ou très peu !

Six chercheurs et chercheuses du centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux de l'université Paris-Nanterre ont, pendant de longs mois, étudié une à une les 750 décisions de la justice administrative rendues dans le cadre de l'état d'urgence.

Dans ce travail indépendant réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le Défenseur des droits, ils ont analysé l'ensemble du contentieux généré par l'état d'urgence entre le 14 novembre 2015 et le 31 janvier 2017. Leur ambition ? Savoir si les « garanties des libertés sont à la hauteur des atteintes que l'état d'urgence permet de leur apporter. »

Petit rappel : L'état d'urgence a donné lieu à plus de 7 000 mesures administratives – des milliers de perquisitions et de contrôles d'identité, des centaines d'assignations à résidence et d'interdictions de séjour, des dizaines d'interdictions de manifestations. Parmi ces mesures, 753 ont fait l'objet d'un recours devant la justice administrative.

Les mesures de l'état d'urgence ont principalement visé des musulmans (ou supposés tels) accusés de radicalisation mais aussi des « militants » écologistes ou anarchistes. Un phénomène qui montre que l'état d'urgence est « de nature à encourager le développement d'un état de police. ». Ce « régime d'exception imprègne, fonde ou encourage » le contrôle des manifestations et de la contestation politique, la gestion de la « crise migratoire », voire des « finalités locales ponctuelles » – un préfet a ainsi profité de l'état d'urgence pour ordonner une perquisition dans un squat.

La première conclusion de l'étude est inquiétante sans être surprenante : le taux d'annulation des mesures de l'état d'urgence est « relativement faible » (19,7 %) – d'autant que ces annulations sont souvent partielles. La seconde conclusion n'est guère plus rassurante : le juge administratif a du mal à contrôler les « notes blanches »* des services de renseignement qui justifient les assignations à résidence ou les perquisitions. Le juge administratif, note l'étude, est « peu équipé » pour remettre en cause ces documents sommaires qui ne portent le plus souvent ni date ni signature.

Dans leurs conclusions, les six chercheurs et chercheuses s'inquiètent de l'émergence d'une police administrative « prédictive. » Dans le cadre de l'état d'urgence, les policiers et les préfets qui prennent des mesures attentatoires aux libertés ont tendance à s'appuyer, non sur des faits, mais sur des risques « virtuels » de commission d'infractions fondées sur des éléments aussi flous que le « comportement » de la personne ou ses fréquentations. Une évolution que les auteurs de l'étude jugent préoccupante. Avec la nouvelle loi anti-terroriste, nous allons tout droit vers un régime policier.

Source : Le Monde.fr

1er bilan de l'usage des armes à feu par la police

Depuis le 28 février 2017, le code de sécurité intérieure permet aux flics, dans l'exercice de leurs fonctions, de faire usage de leurs armes dans un certain nombre de situations (voir CA mai 2017 sous cette rubrique). On attendait donc la conférence de presse annuelle du 27 septembre de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) au sujet de l'évolution de l'usage des armes à feu par les flics après cette nouvelle loi. Ce fut un traditionnel « Rien à signaler ».

En réalité, dans une note interne qui a fuité, l'IGPN dresse un tout autre constat. Elle évoque « une hausse significative de l'usage de l'arme à feu », entamée dès la fin de l'année 2016, et qui se poursuit sur les six premiers mois de l'année. Comme quoi les flics avaient anticipé la loi ! Au premier semestre, 192 usages d'armes ont été déclarés par la police, contre 116 au premier semestre 2016, soit une augmentation de 39,58 %. A 95 occasions, soit dans près d'un cas sur deux, l'arme a été utilisée contre un véhicule en mouvement. Un exemple parmi d'autres : Le 19 août Luis Bico a été abattu par la police au volant d'un véhicule, alors qu'il prenait la fuite. Plusieurs vidéos de témoins montrent comment la voiture s'était dégagée sans à aucun moment mettre en danger les forces de l'ordre, puis devenait la cible de trois policiers armés. Il aura fallu un mois tout au plus, pour que l'IGPN valide le carton des flics. 20 balles dans le dos, c'est bien de la « légitime défense » et c'est la loi qui le dit !

La progression la plus significative concerne les tirs d'intimidation ou de sommation, qui passent de 2 à 19 usages déclarés. Pour l'IGPN, cela résulte d'une augmentation de la violence envers les forces de l'ordre… Par ailleurs L'IGPN s'inquiète de l'augmentation considérable des tirs accidentels internes à la police : 23 ont été déclarés pour les six premiers mois de 2017, contre 10 au premier semestre 2016 ! Les flics s'entretuent donc de plus en plus ! Pour y remédier, l'IGPN plaide pour un renforcement des niveaux d'entraînement exigés, il faut dire que le maniement de la nouvelle arme, le HKG36, est dangereux ! Une seule solution : la démission ?

Sources : LeMonde.fr et Résistons Ensemble

La France va maintenir les contrôles aux frontières

Ces contrôles aux frontières intérieures de l'UE qui devaient s'achever le 31 octobre sont prolongés pour 6 mois c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2018. A noter que lors du débat sur la 30ème loi antiterroriste depuis 1986, la droite l'avait réclamé. En annonçant cette décision à l'Union européenne, le ministère de l'Intérieur fait valoir « la persistance de la menace terroriste ». Et pourtant question terrorisme, la principale menace vient d'individus présents sur le sol français. Au total, six pays (l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la France, la Suède et la Norvège) ont actuellement rétabli les contrôles frontaliers dans l'espace de Schengen. La France est le seul à l'avoir fait en invoquant la menace terroriste. En fait, la vraie raison est « naturellement » le contrôle des flux migratoires ou l'essai de celui-ci. A noter qu'un projet de modification du code des frontières de Schengen est en cours…

Source : Le monde.fr

Un fichier « sauvage » des intérimaires d'un Leroy Merlin

C'est un fichier qui semble relativement ordinaire, rassemblant les intérimaires ayant travaillé dans une plate-forme logistique de l'enseigne de bricolage Leroy Merlin à Valence, dans la Drôme. Mais une colonne « motif » est parfois étrangement remplie pour les missions entre 2014 et 2016, en étant assortie de commentaires pour les moins étonnants : « Boulet », « vicieux », « feignasse », « branleur »…

Ce fichier a été découvert de manière fortuite sur le réseau interne de l'enseigne de bricolage. Le syndicat CGT menace de porter plainte contre ce qui est un fichage illégal des intérimaires. La direction du groupe, elle, a assuré à France 3 qu'une enquête interne avait été demandée et a qualifié ces commentaires d'« inacceptables ».

La plate-forme Leroy Merlin de Valence avait connu, comme d'autres avec elle, un conflit social en 2016 avec des blocages par des salariés réclamant une augmentation des salaires pour compenser la hausse de la productivité et la baisse de leurs primes.

Sources : le Dauphiné libéré et Le Monde.fr





chroniques du contrôle et de la répression

Big Brother

Un nouveau slogan pour les managers : « Contre le poil dans la main... la puce dans la main! »

Dans le Wisconsin, l'entreprise « Three Square Market, spécialisée dans les logiciels de distributeurs automatiques, va proposer à ses employés de se faire implanter une puce électronique dans la main [1] ». Cette technologie d'identification par radio fréquence (RFID) est identique à celle employée pour tracer les animaux de compagnie. Elle est aussi massivement utilisée dans les bibliothèques et pour le bétail. (Cf. le documentaire d'A. Costa et F. Pourchi « Moutons 2.0 », et la campagne « Faut pas pucer »). Pour payer une consommation, se connecter à leur poste de travail, accéder aux zones autorisées, le bétail humain (pardon, les employés) n'auront qu'à tendre la main (meuhrci, patron). L'implantation est gratuite et déjà une cinquantaine d'employés serait volontaire pour améliorer le meilleur des mondes.

Des expériences similaires ont été menées en Suède (chez Epicenter, spécialiste suédois de la gestion de bureaux high tech) et en Belgique (société New Fusion). « La puce... contient les données personnelles de l'employé. Outre l'ouverture des portes, cette technologie offre de nombreuses possibilités », indique le porte-parole de New Fusion... « La puce est dotée d'une mémoire, ce qui permet d'y insérer des cartes de visite. Si vous placez un smartphone devant, vous pouvez transmettre vos données à quelqu'un d'autre », explique-t-il.

Le président de la LDH belge a dénoncé, lui « ... un réel danger. On flique dorénavant les employés au plus profond de leur chair. C'est un outil de contrôle total. [2] »

1/ Une entreprise américaine propose d'implanter une puce électronique dans la main de ses salariés. Emmanuelle Oesterle, le Figaro Économie du 26/07/2017

2/ Une société belge équipe certains employés de puces électroniques. Elodie Tymen, le Figaro économie du 07/02/2017

A Roissy, premières audiences au pied des pistes pour des sans-papiers.

Ouverte officiellement le 26 octobre au matin, après plusieurs audiences expérimentales, la controversée salle d'audience jouxte le centre de rétention au pied des pistes de l'aéroport Paris-Charles De Gaulle. Ce projet de salle délocalisée – ancien mais gelé en 2013 par l'ancienne garde des sceaux Christiane Taubira – a été relancé en 2016. L'actuelle ministre de la Justice, Nicole Belloubet, l'a défendu le jeudi 26 au matin, lors d'une visite au tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny, comme « une amélioration considérable » !

Effectivement cela coûtera moins cher. Jusqu'alors, les étrangers non admis sur le territoire français devaient être conduits jusqu'au TGI de Bobigny, à une quinzaine de kilomètres de là – une opération qui demandait une logistique importante. Les opposants à la salle (LDH, GISTI, ...) considèrent notamment que l'indépendance et l'impartialité du juge, ainsi que les droits de la défense, seront mises à mal par la proximité entre le lieu de justice et la zone de rétention. De plus, l'isolement de la salle va à l'encontre de la publicité des débats, la venue d'interprètes, de soutiens et même d'avocats.

Source : lemonde.fr

Une esquisse de bilan des assignations à résidence

Vingt-quatre heures avant la fin de l'état d'urgence, le Conseil d'Etat a suspendu, mardi 31 octobre 2017, une assignation à résidence. Celle-ci concernait un jeune homme, qui était assigné à rester à son domicile de 20 heures à 6 heures et devait pointer deux fois par jour au commissariat, y compris les week-ends, depuis le 4 janvier 2016. Il n'avait alors que 16 ans. Son assignation à résidence a donc duré près de 22 mois !

La loi du 19 décembre 2016, avait modifié la loi sur l'état d'urgence en spécifiant : « A compter de la déclaration de l'état d'urgence et pour toute sa durée, une même personne ne peut être assignée à résidence pour une durée totale équivalente à plus de douze mois. »

Mais à cette règle était prévue une exception, que le ministère de l'intérieur a utilisé plusieurs fois concernant ce mineur. La dernière fois, le ministère de l'Intérieur l'accusait de contacts réguliers avec « un individu de la mouvance djihadiste. » En réalité, a noté le juge des référés, ces « contacts » se bornaient « à un salut de politesse » au commissariat où ils se croisaient car ils y étaient convoqués aux même heures pour leurs pointages quotidiens.

Malgré plusieurs annulations de ces mesures de longue durée par les juridictions administratives au cours de l'année 2017, 40 % des personnes encore assignées au 30 octobre l'étaient depuis plus d'un an. Précisément, sur les 41 mesures encore en vigueur, 16 concernaient des personnes assignées depuis plus d'un an, dont 8 depuis le début de l'état d'urgence, c'est-à-dire depuis pratiquement deux ans.

Depuis le 1er novembre à minuit, la nouvelle loi s'applique. Les personnes assignées à résidence dans le cadre de l'état d'urgence ont dû basculer sous le régime des nouvelles assignations de droit commun. Avec ce nouveau régime, l'assignation pourra être prononcée pour trois mois renouvelables mais ne pourra pas excéder un an, sans exception cette fois. Certaines personnes, déjà soumises à l'assignation « ancienne formule », pourront donc, au bout du compte, avoir été sous le coup d'une telle mesure pendant trois ans sans que le moindre élément ne justifie l'ouverture d'une enquête judiciaire à leur encontre !

Source : lemonde.fr

Ce n'est plus de la science fiction!

Le fantasme de disposer un jour d'une police prédictive, c'est-à-dire capable d'anticiper de futurs crimes, a déjà inspiré l'industrie cinématographique, comme par exemple dans le film « Minority Report (2002) » où une poignée d'êtres humains s'avère capable de prédire les futurs méfaits de criminels grâce à un don de prescience.

Une initiative récemment née en Australie nous y fait penser ! En effet, l'organisme chargé de l'application de la loi en Nouvelle-galles Du Sud emploie un nouveau dispositif pour identifier si des préadolescents doivent être surveillés. Ce « plan de ciblage des suspects » (« Suspect Targeting Management Plan » ou STMP) a fait l'objet d'un rapport de la Youth Justice Coalition, un organisme engagé dans la promotion des droits des enfants en Australie. Dans ce document, la Youth Justice Coalition estime que les jeunes visés par ce plan « subissent des formes inappropriées de surveillance policière, disproportionnées par rapport aux risques qu'ils sont supposés représenter pour la société. ».

Le STMP fonctionne en effet comme un outil d'évaluation des risques, en se concentrant sur les récidivistes ou les personnes suspectées de commettre un futur crime. Pour qu'une personne soit inscrite dans ce dispositif, la police doit la cibler nommément. Une équipe est chargée d'assurer l'évaluation de son profil, sur la base de renseignements concernant les activités suspectées.

L'ensemble du dispositif mobilise un algorithme chargé de calculer la probabilité que les jeunes ciblés commettent des infractions. Ses calculs conduisent ainsi à classer les personnes dans différentes catégories de risque, du plus élevé au plus faible...

Source : numerama.com



Justice : les enquêteurs pourront bientôt utiliser des logiciels espions

Ces outils technologiques sont capables d'extraire les données des appareils informatiques d'une personne mise en cause dans une enquête judiciaire.

La panoplie technologique de la Justice va prochainement s'étoffer. Le gouvernement doit prochainement créer, au sein de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI), une unité spécialisée dans les logiciels espions, le Service Technique National de Captation Judiciaire (STNCJ). Malgré son rattachement à un service de renseignement, les fruits de son travail seront aussi utilisés par les services enquêteurs dans des procédures judiciaires.

Le STNCJ aura pour mission de travailler sur des logiciels capables d'extraire discrètement d'un appareil informatique des données pouvant être utiles à l'enquête (documents stockés dans la mémoire, frappe du clavier ou images affichées à l'écran). Les enquêteurs auront ainsi les moyens de pirater les appareils informatiques de toute personne qui serait mise en cause dans un dossier judiciaire. Le fonctionnement et les missions exactes de ce nouveau service, ultrasensibles, seront classifiées.

Le code de procédure pénale autorise en effet l'utilisation de logiciels espions dans les affaires de terrorisme, mais aussi pour un grand nombre de crimes ou délits commis en bande organisée (meurtre, torture, vol, enlèvement, destruction de biens, proxénétisme, escroquerie, recours au travail dissimulé, destruction de patrimoine naturel). Même chose pour le trafic de drogue et d'armes.

En créant le STNCJ, le gouvernement tente de régler un problème vieux de presque sept ans. En effet, les logiciels espions n'ont quasiment jamais été employés dans des enquêtes judiciaires alors que la loi les autorise depuis 2011. En 2015, selon la délégation parlementaire au renseignement, des logiciels espions n'avaient été utilisés qu'à six reprises dans des enquêtes.

Source : lemonde.fr

Les « boîtes noires » sont désormais actives

La loi relative au renseignement, examinée par le Parlement à partir du 19 mars 2015 a été promulguée le 24 juillet 2015.

Visant à renforcer le cadre juridique national du renseignement en France, elle prévoit la mise en place de plusieurs mesures controversées sur le plan des atteintes à la vie privée, telles que l'installation chez les opérateurs de télé communications de dispositifs, surnommés « boîtes noires », visant à détecter les comportements suspects à partir des données de connexion.

Jusqu'à présent, il était considéré que ce dispositif prévu à l'article 851-3 du code la sécurité intérieure n'était pas actif. Mais à la suite d'un certain nombre de navettes entre le gouvernement et la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), cette dernière a fini par « valider l'algorithme [au cœur des boîtes noires] début octobre », a indiqué Pierre Alonso. Cette annonce a été faite par le président Francis Delon de la CNCTR lors d'une journée d'étude à Grenoble sur le thème « contrôle du renseignement : comment concilier surveillance et respect des droits de l'homme ? », où ce journaliste à Libération était présent.

Rappelons que ces boîtes noires doivent servir à observer en temps réel les métadonnées, sans regarder le contenu des communications.

Source : numerama.com

La CEDH condamne la France après la mort d'un homme interpellé par quatre policiers

Mohammed Boukrourou est mort dans un fourgon de police, en novembre 2009 dans le Doubs. L'homme avait été conduit de force dans un fourgon, où les policiers l'avaient maîtrisé en se plaçant sur ses épaules, ses mollets et ses fesses, après l'avoir attaché à une partie fixe de l'intérieur du véhicule. Malgré l'intervention des pompiers et d'un médecin urgentiste Mohamed Boukrourou était décédé d'une défaillance cardiaque, favorisée par son état de stress et d'agitation, avaient conclu les expertises médico-légales. Les juges de la CEDH (Commission Européenne des Droits de l'Homme) ont estimé que les policiers, n'ayant pas connaissance des antécédents cardiaques de l'homme, « ne pouvaient pas envisager l'existence du danger encouru » par celui-ci. En outre, « la demande rapide d'assistance des policiers (...) permet d'exclure tout manquement quant à leur obligation de protéger la vie de Mohamed Boukrourou », ont-ils affirmé.

Toutefois, « deux coups de poings » portés au plexus de l'interpellé lors de son évacuation de la pharmacie et le maintien « sur le ventre » et « avec 3 policiers debout et pesant de tout leurs poids sur les différentes parties de son corps » ont eu pour effet « d'amplifier l'agitation et la résistance de M. Boukrourou », a expliqué la CEDH. « Ce traitement, infligé a une personne vulnérable (...) n'était ni justifié, ni strictement nécessaire », ont estimé les juges. Par conséquent, « ces gestes, violents, répétés et inefficaces (...) sont constitutifs d'une atteinte à la dignité humaine ». La CEDH a condamné l'État français à verser de 4000 à 6000 euros pour dommage moral aux requérants, six membres de la famille de Mohamed Boukrourou, 8 ans après son décès.

Rappelons que dès 2011, le Défenseur des droits en France, Dominique Baudis, avait recommandé au ministère de l'Intérieur la prise de sanctions à l'encontre des policiers. Poursuivis devant la justice pour homicide involontaire, les quatre accusés ont ensuite bénéficié d'un non-lieu en 2011, confirmé par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Besançon, en 2013.

Source : 20 minutes, l'express et le parisien.

Généralisation du livret scolaire numérique

Après le déploiement au niveau du lycée, le livret scolaire numérique arrive au niveau des collèges et des écoles élémentaires. La Cnil a approuvé le système !

Le temps où le livret scolaire était uniquement consultable sous format papier paraît bien loin. Depuis 2015, sous l'impulsion de l'ex-ministre de l'éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, une réforme est en cours pour déployer un livret de scolarité qui peut être consulté par les parents via Internet. Et aujourd'hui, son déploiement est en passe d'être généralisé. C'est ce qui est annoncé par l'arrêté du 24 octobre « autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel », le livret scolaire unique numérique. L'arrêté est paru le 3 novembre au Journal officiel.

Notons que ce LSUN est facultatif ! Les parents le refusant recevront la traditionnelle édition papier des résultats de leurs enfants.

Source : lemonde.fr

Le système social allemand peut-il servir de modèle à nos gouvernants ?

Cette question a fait l'objet d'un débat en juillet dernier, lors des rencontres libertaires du Quercy organisées par l'OCL. Cet article en retranscrit l'essentiel.

Ce qui s'est passé il y a une quinzaine d'années en Allemagne a-t-il quelque chose à voir avec ce qui risque de se passer en France aujourd'hui ? Ceci au niveau aussi bien des réformes (pressions renforcées sur les chômeurs-ses, création d'un marché du travail secondaire, précarité accentuée, retraites amputées...) que des réactions syndicales et des résistances sociales....

Mesures socio-économiques en Allemagne: Les réformes Hartz

En Allemagne, les sociaux-démocrates reviennent au pouvoir en 98, et y restent jusqu'en 2005. Il s'agit de moderniser l'économie, et ils ont plus les moyens de le faire que la droite. La situation d'alors a des similitudes avec la période actuelle en France. En effet, à l'époque, l'économie allemande a des difficultés : faible croissance, taux de chômage élevé (en 2000, 11%, un des plus élevés en Europe). Les sociaux-démocrates, et plus précisément leur aile gauche (période de Schroeder), entreprennent alors une série de réformes ; elles sont engagées, en particulier entre 2003 et 2005, par le ministre du travail Hartz, ancien directeur du personnel de Volkswagen.

L'idée de fond, c'est que le marché du travail est trop rigide et qu'il faut absolument l'assouplir. Cela s'accompagne d'incitations faites aux chômeurs.ses pour un retour au travail. Ainsi, les règles vont être changées au cours de plusieurs réformes (on parle de Hartz I, II, III, IV).

En voici une présentation succincte.

La réforme Hartz I (2003) comprend une série de mesures destinées à faire pression sur les chômeurs.ses pour les obliger à reprendre un emploi. Le système allemand d'indemnisation du chômage était jusqu'alors plutôt intéressant du point de vue des chômeurs.ses : après une première année d'indemnisation assez élevée par rapport au salaire antérieur, on pouvait conserver son salaire pendant pas mal d'années, puis on touchait une aide sociale pas du tout insignifiante. Cela pouvait permettre, en particulier à des milieux d'extrême gauche ou radicaux, de mettre en place des initiatives d'ordre alternatif. De plus, c'était aux agences de l'emploi de faire des propositions et il y avait de nombreuses possibilités d'échapper à leurs offres. Mais avec la réforme Hartz, les données changent radicalement : ce sont les chômeurs.ses qui doivent rendre compte de leurs recherches et il existe un système de contrôle et de pression très forts. Cela a commencé à pourrir la vie des chômeurs.ses : les allocations ont sérieusement baissé, et il leur faut fournir des justifications, trouver des astuces pour survivre.

La réforme Hartz II s'attaque au marché du travail. Il existait déjà l'équivalent de ce qu'on appelle aujourd'hui les mini-jobs ; à l'origine, ils étaient considérés comme des boulots d'appoint, en particulier pour les mères de famille (on pouvait gagner jusqu'à 350 euros). La réforme Hartz II élargit le recours aux mini-jobs tout en augmentant la rémunération à 450 euros et crée le statut d'auto-entrepreneur - statut qui a été copié par la France -, avec la possibilité de combiner les deux et une aide très incitative à entrer dans ce statut. Par ce biais, est créé ce qu'on peut appeler un marché du travail secondaire. Les mini-jobs ont pris une ampleur importante : près de 8 millions de personnes travaillent sous ce statut, dont presque 5 millions ne vivent que de ces mini-emplois.

La réforme Hartz III (2004) réorganise le système de gestion du chômage. Alors qu'il était entre les mains des Etats fédéraux, il devient centralisé, avec des règles qui s'imposent à l'ensemble de l'Allemagne, et il s'accompagne d'un système d'incitations à la performance qui font pression sur les salarié.es des agences pour l'emploi.

La réforme Hartz IV transforme le système d'allocations chômage. L'allocation liée au travail antérieur ne dure plus qu'un an. Passé ce délai, l'allocation devient indépendante du salaire antérieur ; il ne s'agit plus d'une logique de l'indemnisation en rapport avec le travail, cela devient la logique caritative d'une aide liée à la notion de dénuement. Cette aide sociale est cumulable avec les mini-jobs. C'est une sorte de RSA. C'est aussi le système fiscal qui change : le financement des allocations chômage, qui pesait en partie sur les entreprises, passe dorénavant par la fiscalité.

A un moment, ils ont voulu obliger ceux qui touchaient l'aide sociale à aller travailler pour 1 euro de l'heure. C'était vraiment de la contrainte et les boulots ne servaient strictement à rien ; aussi n'en parle-t-on plus. Par ailleurs, une telle mesure, si elle regroupe des travailleurs ainsi contraints à travailler pour rien, peut faire craindre de susciter la rébellion et, qui plus est, collective... Ces propositions d'un travail à 1 euro/h (il en émerge aussi en France) ont une dimension symbolique ; elles sont évidemment à combattre pour cela mais elles sont totalement irréalistes et un non sens économique, sauf éventuellement dans les services publics. Les entreprises, elles, ont besoin de personnes quand il y a du boulot ; elles ne sont pas là pour faire du social ; elles ont besoin de gens formés et qui bossent.

Les conséquences de ces réformes ?

On peut se poser la question : dans toutes ces réformes, quelle est la part d'idéologie et quelle est la part de nécessité réelle du point de vue des capitalistes ? D'autant plus que les réformes Hartz ont eu pour première conséquence d'introduire un marché du travail à bas salaire par rapport même aux normes européennes, ce qui a introduit des formes de divisions impression-

nantes à l'intérieur de la société allemande. Y compris dans les grandes entreprises, une sorte de double marché du travail se met en place : il y a les salariés protégés, dont les salaires sont encore des objets de négociation par le biais des syndicats et peuvent rester assez élevés, tandis que, parallèlement, se développent mini-jobs, boulots d'intérim et situations de sous-traitance. Ainsi des gens qui travaillent côte à côte peuvent gagner la moitié, voire le tiers du salaire de leurs voisin.es.

Il n'y pas seulement l'idée de créer deux salariats, un « vrai » et un « factice » payé trois fois moins et privé de droits, il y a aussi l'idée de casser le thermomètre ; le parallèle est à faire avec l'Angleterre où, sous un régime conservateur, ont été supprimés de la liste des chômeurs.ses des gens qui travaillent 3-4 heures par semaine ; le pays peut ainsi afficher un taux de chômage à 4,5% ...

Une autre conséquence est que c'est une vraie pauvreté qui s'est installée en Allemagne ; une forte proportion de la population vit avec des revenus bas, plus bas qu'en France en moyenne.

Cela a créé des inégalités profondes et changé des choses dans les mentalités. Ainsi, tous ceux.celles qui vivaient des allocations chômage, de boulots par intermittence, se retrouvent dans des situations où ils.elles doivent passer un temps infini à gérer leur propre survie, à essayer de se retrouver dans les dédales du système, à rendre des comptes, à subir des contrôles sur leur vie, sur leurs sources de revenus... La condition pour toucher cette aide est en effet qu'il faut vraiment n'avoir rien.

La création du statut d'auto-entrepreneur a aussi été un piège ; beaucoup s'y sont engouffré.es pour ne plus vivre ces pressions et ces contrôles ; certes, ils.elles ont eu des aides pendant quelque temps, puis une fois les aides terminées, ils n'avaient plus droit à rien. Dans le milieu politique un peu radical où des gens avaient pu mettre en place des activités (mouvement des occupations, antinucléaire, créativité artistique) grâce à l'existence des allocations, on a assisté à une dispersion dans les initiatives individuelles ; la disponibilité et la solidarité ne fonctionnent plus. Par exemple, avant, on donnait gratuitement un coup de main à la fabrication d'une maquette, à présent on se fait payer car, en tant qu'autoentrepreneur, il faut faire rentrer des sous.... Quant aux milieux dits alternatifs, leurs mouvements et leurs affrontements, comme ceux du 1er mai à Berlin, relèvent d'une sorte de folklore politique qui n'a pas de réel impact, en particulier, sur le monde du travail. Il se pourrait que les socio-démocrates aient eu l'arrière-pensée de se débarrasser de ces milieux « alternatifs » qui les gênaient, en cherchant à les mettre au boulot et à leur mettre la pression. De ce point de vue, c'est très réussi ...

Des résistances syndicales et/ou sociales ?

En Allemagne, les grands syndicats forment un système central ; tous se retrouvent autour d'une même confédération. Il n'existe pas entre eux la concurrence qu'il y a en France et ils ont un pouvoir important dans les grandes entreprises. A aucun moment, ils ne se sont sérieusement opposés aux réformes Hartz, malgré la mise en place d'un second marché de l'emploi qu'elles entraînaient. Ils ont accompagné de fait les mesures mises en place par les socio-démocrates. Aujourd'hui, certains syndicalistes reconnaissent que, s'ils s'étaient battus à cette époque-là, ils ne vivraient pas du tout dans le régime actuel. Il n'y a pas eu non plus de mouvement important dans la rue. Personne n'a vu l'ampleur du problème qui allait se dessiner derrière ces mesures. En revanche, c'est aujourd'hui qu'il commence à y avoir des résistances de travailleurs.ses des nouveaux secteurs mal payés. Ces luttes sur les lieux de travail sont organisées par des syndicats autonomes et qui sont dans une logique différente de tous les syndicats européens. Ils ont mené des luttes un peu dures, qui ont gagné dans certains cas, en particulier dans les transports (les conducteurs de trains), les hôpitaux. Il y a des amorces de conflits autour de cas de licenciements abusifs, dans le commerce en particulier, avec un soutien organisé par la FAU (Union libre des travailleurs), par des petits réseaux surtout à Berlin ou par des anarcho-syndicalistes.



Quelles similitudes entre ces réformes et ce qui se met en place en France ?

D'une part, les idées de modernisation et de nécessaire transformation du marché du travail sont en cours depuis un certain temps. Le climat est le même ici qu'il y a une quinzaine d'années en Allemagne ; les arguments sont les mêmes : baisse de la croissance, chômage élevé ... et donc, le coupable, c'est le coût trop élevé du travail.

D'autre part, c'est la gauche au pouvoir qui a commencé à faire les réformes dans ce sens et Macron a l'intention d'aller plus loin dans la même direction. Un des grands thèmes de l'époque, c'est la rigidité du marché du travail à laquelle il faut s'attaquer, donc en particulier le système des salaires qu'il va falloir assouplir et celui des obstacles aux licenciements. Evidemment ce dernier point, surtout, relève de la rhétorique, parce que les employeurs ont déjà toutes les facilités pour licencier.

Peut-on penser que ce qui a été fait en Allemagne va se reproduire dans les mêmes termes en France ?

Tout d'abord, que le modèle allemand séduise les gouvernants français, ce n'est pas très étonnant. Ils disent que l'Allemagne a retrouvé de la croissance (1) ; c'est vrai, mais à travers des bas salaires. Et surtout, elle a ainsi obtenu une grande partie du marché européen ; son économie, toujours vantée, tient beaucoup au fait de son excédent commercial vis-à-vis des autres pays européens. Le différentiel sur la question salariale joue en sa faveur. L'Allemagne développe un dumping social par rapport à l'Europe qui n'est pas anodin ; elle mène une politique féroce dans sa gestion de la main d'oeuvre et dans la casse des garanties sociales.

1 – A noter aussi que, lorsque les régimes communistes se sont écroulés, c'est l'Allemagne qui a pris les marchés (RDA, Tchéquie, Slovaquie, Pologne...).



Le salaire minimum est très récent (2015) ; de nombreux travailleurs.ses viennent des pays de l'Est ; rappelons qu'une des raisons de la révolte des « bonnets rouges » dans les salaisons du Finistère est qu'elles fermaient à cause de la concurrence dans les abattoirs allemands. La France ne peut pas jouer le même jeu sur ce terrain.

Ensuite, en France, des mesures semblables à celles en vigueur en Allemagne, notamment vis-à-vis des chômeurs.ses, sont en place ; elles ne sont peut-être pas aussi drastiques mais elles existent déjà. Il paraît difficile que soit instaurée une coupure radicale comme celle faite avec la réforme Hartz, qui renverse complètement la règle du jeu. Certes, la pression sur les chômeurs.ses risque d'être augmentée, mais il ne semble pas que les indemnités chômage seront attaquées.

Dans la mesure où, en France, les travailleurs.ses sont les plus productifs au monde – ceci à cause d' une pression terrible sur les gens au travail (stress ; formes d'évaluation…) - , il se peut que la nécessité de baisser le coût du travail ne se pose pas forcément du point de vue du patronat dans les mêmes termes qu'en Allemagne.

Quant aux retraites, pour un secteur important de gens, elles sont très tardives en Allemagne (à 67 ans), avec un montant faible (la moitié du salaire antérieur), nettement plus faible qu'en France, ce qui contribue beaucoup à la pauvreté et à son extension et ce qui incite à travailler plus longtemps. La réforme des retraites entre dans les projets de Macron : s'il faut baisser la part des profits qui doit revenir aux salarié.e.s, cela se jouera aussi sur les retraites. Déjà, avec l'augmentation de la CSG, elles vont baisser ; on va de fait, comme en Allemagne, vers une incitation à travailler plus longtemps.

Une des mesures inspirées du modèle allemand et qui s'applique en France, c'est que les cotisations chômage et maladie vont être payées par la CSG ; on passe ainsi de la cotisation à l'impôt.

La différence est très importante : la cotisation est liée au salaire, l'impôt aux revenus ; la cotisation est versée par les salarié.es et les employeurs ; elle est co-gérée avec les syndicats et les organisations patronales. L'impôt est géré directement par l'Etat. La cotisation (chômage, maladie, retraite…) te donne des droits proportionnels à ce que tu as cotisé. Avec l'impôt, c'est l'Etat qui décide des règles du jeu ; cela relève de la charité publique, ce n'est pas un droit acquis dans les mêmes termes que la cotisation.

Les modèles sociaux en Allemagne et en France sont proches. En Europe, il existe deux types de modèles de protection sociale : le modèle à l'allemande, basé sur les cotisations sociales, dont la France s'est inspirée et qui existe aussi en Italie ; l'autre modèle, à la britannique : la société doit assistance aux plus pauvres (avant c'était le rôle des églises), il y a l'impôt, et donc tu n'es plus dans une situation de droit, mais dans une situation d'assistance. L'Etat va assister celui.celle qui respecte les règles du jeu ; il se donne donc le droit d'aller vérifier dans la vie privée des personnes si elles méritent d'être assistées.

Or depuis plusieurs décennies, il y a une grande pression sur l'Europe qui tend à casser le système de protection sociale fondé sur les droits pour évoluer vers un modèle à l'anglo-saxonne basé sur la fiscalité et l'assistanat. La pression est forte parce que le système reposant sur les cotisations pèse sur le coût du travail, donc sur la compétitivité des entreprises ; ce qui n'est pas le cas quand le système s'appuie sur les impôts.

La pression qui s'exerce au travers des fonds de pension est redoutable. Dans le système anglo-saxon, la retraite se fait par capitalisation : ce que tu paies est placé pour avoir un capital au moment du départ à la retraite. Ainsi ta retraite sert à financer les patrons, puisque tu places de l'argent en bourse. C'est évidemment ce système de retraite qui a la préférence du patronat. L'idée, et depuis longtemps, est de faire de même avec l'assurance maladie. En Allemagne, la réalisation est assez avancée, et en France, c'est en projet. Quand on parle d'harmonisation sociale européenne, même si elle n'est pas faite totalement, il s'agit de ce glissement d'un modèle de la cotisation à celui de la fiscalité-assistanat. En Allemagne, ils ont fini par tout casser et en France la casse est en projet.

Main d'oeuvre - tissu industriel syndicats en Allemagne et en France

Une différence démographique importante entre les deux Etats est que l'Allemagne est un pays à faible taux de natalité. Il est de 2,1 enfants/femme en France (le plus élevé en Europe après l'Irlande) pour 1,3 en Allemagne. Il n'y a pas de crèches en Allemagne et les vieux sont «délocalisés » dans des maisons de retraite en Slovénie, en Tchéquie….

Pour ce qui est de la formation de la main d'oeuvre, elle est plutôt bien formée en France. Deux des critères le plus souvent mis en avant par les responsables de multinationales pour choisir d'investir ici, ce sont la formation et la qualité de la main d'oeuvre, diversifiée : il y a des qualifiés et des non qualifiés. En revanche, l'Allemagne manque de jeunes ; elle a besoin d'immigrants qualifiés ; or les Turcs, les immigrants les plus nombreux, ne sont pas qualifiés alors que les Syriens, venus d'un pays qui fut dé-



veloppé avant la guerre, ont l'avantage d'être aussi qualifiés que des Européens, pour moins cher... Voilà ce qui explique en partie la différence de comportement de l'Allemagne vis-à-vis des migrants.

Le tissu industriel en Allemagne est très différent de celui qui existe en France. Ici, il y a des grosses et de petites entreprises. A la différence de l'Allemagne et de l'Angleterre, les petites entreprises représentent une force qui perdure en France et un bassin d'emplois très important ; elles sont des soupapes qui permettent d'absorber les mesures nouvelles, des structures dont le pouvoir doit tenir compte pour négocier, pour adapter et diversifier ses « réformes ». En Allemagne, il existe un tissu industriel intermédiaire plus important. S'il y a de la cogestion en Allemagne et pas en France, ce n'est pas parce que les syndicats ici sont plus purs et plus révolutionnaires, mais parce que des patrons trouveraient insupportable de discuter avec des syndicats du mode de gestion de l'entreprise ; en Allemagne, les patrons l'ont accepté. De plus, dans les relations entre entreprises, les grands patrons en France ont pour ligne directrice d'écraser et de pressurer les petites boîtes, leurs sous-traitantes. Alors que les patrons allemands ont une conscience et une solidarité de classe qui s'étendent jusqu'aux petits patrons (ou bien s'agit-il plutôt de nationalisme et de paternalisme ?) - ce qui fait que le tissu industriel a une intégration plus homogène .

Le système syndical en Allemagne n'est pas le même qu'en France où il n'y a pas de cogestion.

Même la CFDT n'est pas au conseil d'administration des boîtes, elle n'est pas en position de co-direction ni de co-gestion.

Il y a cependant des parallèles à faire entre les syndicalismes allemand et français.

En Allemagne, les syndicats défendent des gens qui sont dans des secteurs d'activité importants, des salarié.e.s qui sont en poste. En France aussi les syndicats s'occupent des « garantis », des CDI plutôt que des précaires ou des intérims, et dans des grosses boîtes plutôt que dans des petites entreprises.

Autre point commun : l'évolution de la société tend vers un clivage de plus en plus marqué entre des gens qui ont un travail à peu près stable et beaucoup d'autres qui sont hyper précaires et qui sont ballottés entre périodes de CDD, de chômage, etc, dans des lieux où les syndicats ne sont pas présents. Cela va s'accentuer, avec les formes de travail qui changent et les réformes qui les accompagnent et les impulsent...

En Allemagne, il y a une collaboration nette, ouverte des syndicats. En



France, il existe des collaborations syndicales qu'on peut qualifier de corporatistes. Par exemple, il ne se met rien en place dans l'Education nationale s'il n'y a pas un aval des syndicats les plus importants. Dans d'autres secteurs de l'économie, des bureaucrates peuvent aller discuter avec le patronat, mais il n'y aura pas une collaboration ouverte ; elle sera plus timorée ou bien elle sera désavouée. C'est ce qu'on aperçoit avec la CGT. Même si une tendance syndicale penche fortement vers la collaboration de classe, il y a une histoire, contrairement à l'Allemagne, à laquelle les gens s'accrochent et il reste encore des espaces de débordement. A tel point que les syndicats sont obligés de rectifier leur démarche et de tenir compte de la voix de structures de base. Ainsi, le non catégorique à la loi Travail a été obtenu sur pression de la base dans la CGT, mais aussi à Solidaires. Le lien de collaboration n'est pas encore complètement achevé en France.

Les amortisseurs sociaux une aide possible pour résister ?

Les mesures d'austérité n'ont pas les mêmes effets selon les pays. Outre les structures syndicales qui sont actives ou pas, il y a aussi l'héritage de ce qui s'est passé au cours d'un siècle ; héritage historique, mais aussi patrimonial.

La capacité des populations à résister aux mesures d'austérité n'est pas liée seulement au niveau de la lutte des classes et de la force des partis politiques ou des syndicats, mais aussi à la possibilité d'avoir un patrimoine qui permet d'amortir les effets des crises.

Les gens n'ont pas forcément que leurs salaires pour s'en sortir. Il y a le patrimoine immobilier, les solidarités familiales, et l'économie informelle (travail au noir, combines, solidarités de quartier) : les trois amortisseurs. Il y a aussi le « bas de laine », ancré dans la tradition paysanne ; des sommes très importantes sont épargnées sur le livret A (dont le taux d'intérêt baisse pour inciter les usager.e.s à faire des placements dans des actions en bourse) et sur l'assurance vie, permettant de compenser des difficultés financières. Les Français épargnent plus que d'autres peuples, avec le moins de risque possible, par manque de confiance dans les banques. De quoi contrarier des économistes qui trouvent que la consommation est insuffisante ; mais les technocrates étatistes se félicitent d'avoir une réserve (caisse des dépôts et consignation) pour pouvoir emprunter sur les marchés étrangers. Dans tous les cas, leur rêve est d'arriver à ponctionner ce qu'il y a dans les « bas de laine »...

Cependant, la notion de patrimoine en général est large, et est très difficile à évaluer : s'agit-il de patrimoine immobilier/mobilier? professionnel ? culturel ? ... De plus, dans tous les pays du monde, les inégalités patrimoniales sont plus élevées que les inégalités de revenus.

La France fait partie des pays où les inégalités sont moins élevées. Mais elles se sont aggravées ces dernières années. Le patrimoine médian d'un ouvrier non qualifié en France atteint environ 1 500 euros (2).

Les trois amortisseurs cités ci-dessus ne sont pas forcément un frein à une résistance sociale ; au contraire, ils peuvent être une aide, en fonctionnant comme une base sur laquelle on peut se récupérer un peu pour résister. Cependant il ne faudrait pas oublier que quantité de personnes n'ont pas du tout de patrimoine.

Y a-t-il des espaces possibles de résistance ?

Dans le parachèvement de la mondialisation, le capital s'est transformé. Le « bastion » britannique, Thatcher s'est très bien débrouillée pour le démolir (lutte des mineurs, des dockers, prisonniers de l'IRA morts en taule,

2 -Il y a une évolution de la statistique en France qui fait que les classes sociales sont de plus en plus occultées ; il y a de moins en moins de présentation par catégories professionnelles. Cela correspond certainement à une volonté idéologique de nier l'existence des classes sociales, et rend plus difficile la compréhension des situations.

Peter Hartz déguisé en Oncle Sam, recruteur de l'armée américaine:
*"**J'ai besoin de toi pour Hartz 4... dans le pôle emploi le plus proche**".*
Pub de site humoristique allemand. Peter Hartz a été condamné pour corruptions multiples en 2007...

I WANT YOU
FOR HARTZ IV
NEAREST ARBEITSAGENTUR
Nichts zu tun? Geh auf LACHSCHON.DE

guerre contre l'Argentine...). En Italie aussi, des résistances ont été liquidées ; fortes quand Berlusconi a amorcé la réforme des retraites, elles se sont éteintes lorsque Renzi a mis en place cette même réforme. En Espagne, la contestation sur les plans politique et syndical a été une des plus fortes et des plus visibles, pourtant très peu de résultats ont été obtenus. En Grèce, des luttes très dures ont été menées mais le mouvement social et syndical européen n'a pas été à la hauteur d'une solidarité indispensable.

Au niveau européen, la France est un des derniers pays où il y a eu des résistances sociales face auxquelles des gouvernements ont dû reculer.

Mais le gros problème est que, idéologiquement, nous ne semblons plus avoir de prise sur les attaques qui nous tombent dessus. En face, Etat et patronat mettent en marche leur rouleau compresseur, à travers l'image, les médias, la communication.. On fait subir aux gens une pression idéologique pour qu'ils ne bougent pas. De ce fait, l'idée même de révolte, voire de simple réaction, est en train de s'atténuer. On perd des notions, on perd des rapports de classes ; on manque d'utopie et de visibilité collective.

Le quinquennat de Hollande a préparé le terrain à Macron, qui lorgne vers le modèle allemand. On ne peut plus parler seulement de la France, mais du capitalisme européen, parce que tout ce qui peut se passer en France y est lié. L'Europe est confrontée aux conflits économiques mondiaux entre des blocs : les USA, la Russie qui n'a pas de poids économique réel mais qui a des ressources naturelles, qui a une puissance de frappe nucléaire, et la Chine. Dans ce nouveau cadre, l'Europe doit se réveiller et ce n'est pas pour rien qu'il y a des tentatives soit de la quitter (le Brexit, qui n'est pas encore acquis) soit plutôt de se consolider.

Or le dernier bastion qui résiste aux lois sociales dont cette mondialisation a besoin c'est la France.

Et le dernier cheval de Troie pour mettre tout le monde au pas, ce sera Macron. Parce qu'il faut qu'il y ait une Europe qui soit au diapason pour l'exploitation des travailleurs.ses, du prolétariat, des immigré.e.s.

Le gouvernement Macron va essayer d'imposer des mesures du même ordre qu'en Allemagne ; que vont faire les syndicats ? est-ce que les résistances vont se poursuivre ?

Le fait que les mesures anti-sociales soient passées si facilement en Allemagne ne présage rien de très bon pour ici. Mais il se peut que les choses se passent différemment en France.

Les premiers que Macron a humiliés ce sont les syndicats collabos. Le compte pénibilité, que la CFDT avait mis en avant pour casser le mouvement social contre la loi El Khomri, et que ce syndicat se félicitait d'avoir gagné, est la première mesure dont Macron se débarrasse. Cela interroge sur la tactique des nouveaux gouvernants : ont-ils encore besoin de ce syndicalisme collabo ? se sentent-ils assez forts pour passer outre ? pensent-ils que, même humiliés, ces syndicats vont continuer à leur servir la soupe ? Quant aux autres syndicats, ils se suicident complètement s'ils laissent passer la prochaine réforme, après toutes les défaites qui ont été accumulées (2003, 2005, 2010, 2016...) ; incapables de lutter, il ne leur restera plus pour seule fonction que de défendre leur appareil contre celui du voisin, pour grappiller quelques voix aux prochaines élections, parce que c'est de là que vient le fric.

Là où il y a peut-être un espace pour les luttes, c'est qu'il y a des divisions au niveau des directions syndicales. La CFDT a tout à gagner avec les propositions de Macron ; FO a mis beaucoup d'eau dans son vin ; la CGT est plus divisée sur ce qu'elle a à gagner ou à perdre : va-t-elle gagner quelque chose ou bien disparaître ?

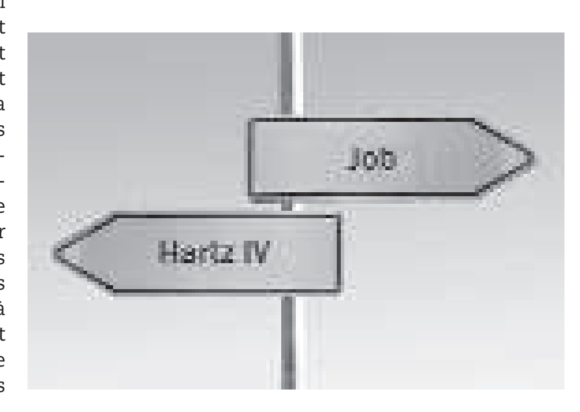
Il se pourrait que le gouvernement décide que la cotisation syndicale soit prélevée à la source, ce qui irait de pair avec la volonté de bouleverser les règles du jeu des négociations en les ramenant au niveau de l'entreprise ; ce qui calmerait aussi une éventuelle combativité syndicale.

Mais est-il besoin de freiner la combativité des syndicats ? On ne la sent pas à l'oeuvre, ce qui laisse suspecter que des négociations vont bon train avec le pouvoir. Le Front Social qui s'est constitué au printemps risque de subir un isolement énorme ; il est constitué, pour beaucoup, de gens qui peuvent être d'un syndicalisme un peu plus actif mais qui comptent malgré tout sur les confédérations et qui peuvent se retrouver complètement lâchés.

Quelles que soient les réactions des syndicats sur le terrain, il ne faut pas oublier qu'il faut les resituer dans le cadre européen, car ils sont tous affiliés à la Confédération européenne des syndicats (CES), d'où viennent les directives.

Cela ne veut pas dire que toutes les perspectives sont bouchées ; il peut y avoir des sursauts, il nous reste des espaces qui n'existent plus dans d'autres pays et qu'il s'agit d'investir et d'élargir.

Débat retranscrit par Kristine



Vers les quais de Ouistreham

Témoignage sur ce que les personnes sur le chemin de l'exil subissent. Ce texte a été rédigé fin août par des membres de l'Assemblée Générale de Lutte contre toutes les Expulsions et a été diffusé, début septembre, dans les cortèges contre la Loi Travail qui ont eu lieu à Caen. A la suite, un texte apporte un éclairage actualisé des évolutions de ces deux derniers mois.

« C'est une soirée d'août, de celle qui tranche radicalement des précédentes : le ciel est gris, le vent souffle en bourrasques, les températures ont baissé et l'air est humide. Nous sommes quelques un-e-s de l'Assemblée Générale de lutte contre toutes les expulsions à nous rendre à Ouistreham. La raison ? Prendre conscience des conditions de vie déplorables de ceux que les journaux et autres politiques appellent les « migrants », prendre contact avec eux et leur apporter notre soutien.

Lorsque nous arrivons à Ouistreham par la voie rapide, à peine passé-e-s le rond point qui mène à l'entrée de ville, nous croisons les regards de jeunes gens qui marchent le long de la route. On roule jusqu'au parking du marché aux poissons, c'est le dernier avant d'accéder à l'embarcadère du Ferry. Des voitures, pleines à craquer, y sont garées. Ce sont celles des anglais sur le retour. Les autres, ce sont celles de la gendarmerie, avec des hommes et des femmes en uniforme qui patrouillent. Ambiance sordide, devenue habituelle, les habitant-e-s de Ouistreham en semblent absent-e-s. On éprouve un certain malaise, pris-e-s dans cette scène, où certain-e-s s'affairent tranquillement en prévision de leur voyage, protégé-e-s par la bleusaille, et le souvenir de l'expression de ces visages croisés quelques minutes plus tôt. Ce n'est pas ici que nous rencontrerons ceux et celles à qui l'on refuse le droit de franchir une frontière : en l'occurrence, la Manche qui sépare la France de l'Angleterre.

On remonte en voiture, on retourne vers l'entrée de ville. Sur le parking des centres commerciaux, les voitures de gendarmerie patrouillent secondées par des vigiles privés, employés par les grandes enseignes. Un petit groupe d'entre nous entame alors la discussion avec une personne présente, un gendarme les interpelle et déclare : « il est interdit d'aider les migrants » et, avant de s'éloigner, photographie ces personnes qu'il considère sûrement comme « potentiellement solidaires ». Comment les forces de l'ordre réussissent-elles à distinguer les « migrants » des autres ? Depuis quand sont-elles en droit d'exercer un contrôle de nos agissements aussi rapproché ? N'a-t-on plus le droit d'entretenir une conversation avec qui bon nous semble ou de lui apporter notre soutien ?Mais, aujourd'hui, qu'en est-il du délit de solidarité en France ? En tout cas, la politique menée à Ouistreham est claire : pas de « migrants » ici. Et pour cause, depuis l'expulsion de la « jungle » de Calais et le déplacement forcé de milliers de personnes vers les CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation), dispersés un peu partout en France, le port de Ouistreham s'est transformé en forteresse (déploiement policier sans précédent, installation d'un scanner pour les camions), les maraudes ont été interdites et la propagande fasciste s'installe.

Nous finissons par rencontrer ces jeunes hommes. Avec un anglais imparfait, nous échangeons. Ils fuient leur pays pour rejoindre l'Angleterre, terre de tous leurs espoirs. Embarquer sur le Ferry est leur priorité, alors les sacrifices ne se comptent plus. A Ouistreham, ils attendent, ils prennent des risques, ils tentent d'échapper aux patrouilles de gendarmerie, qui n'hésitent pas à les réveiller à coups de pieds chaque matin, leur confisquant ou brûlant sur place leurs effets personnels. Ils essaient ne pas perdre espoir malgré cette situation, acceptent la solidarité de ceux et celles qui les soutiennent en passant un peu de temps avec eux, en leur apportant de quoi manger, de quoi s'abriter du vent, de la pluie et bientôt du froid... »

Nous sommes à la mi-novembre et désormais, il fait froid

Ouistreham est située dans la communauté urbaine de Caen-la-Mer (Calvados, Normandie). Cette commune est devenue, suite à l'expulsion de la « jungle » de Calais, une porte possible vers l'Angleterre. C'est la compagnie Brittany Ferries qui exploite le marché des liaisons entre Ouistreham et Portsmouth. Chaque année, 1 million de passagers, 101 000 poids lourds transitent sur cet axe (chiffres de 2016) à raison de 3 aller-retour quotidiens.

Lors de l'écriture du « Récit d'une rencontre à Ouistreham », on dénombrait une centaine de personnes exilées qui s'alternait entre le port et les squats ouverts à Caen et soutenus par l'Assemblée Générale de Lutte contre toutes les Expulsions. En effet, les vingt kilomètres de voie verte, qui relient les deux villes, étaient quotidiennement arpentés par ces hommes épuisés entre tentatives pour s'embarquer et repli sur Caen. Une poignée de personnes, organisée sous le nom de « Collectif d'Aide aux Migrants à Ouistreham » (CAMO), s'évertue à dispenser une aide concrète à ces jeunes gens en exil (distributions de bouffe, de vêtements chauds, duvets et couvertures de survie...) et tisse des solidarités de base. A Caen, dans la nuit du 23 septembre, le squat dit « des soudanais » brûle sans faire de victimes. Les habitants qui l'occupaient sont à nouveau jetés à la rue. D'abord déplacés, sous les ordres de la Préfecture, dans un centre à Houlgate pour déterminer leur minorité, la majorité d'entre eux retourneront sur Caen où un nouveau squat sera ouvert avec

l'aide de l'Assemblée Générale de Lutte. En deux mois, le nombre de personnes en exil, fixées à Ouistreham, a plus que doublé et leurs conditions de vie se sont dégradées. Car, tandis que les solidarités s'organisent, le dispositif policier et sécuritaire se renforce.

Outre l'omniprésence policière, les contrôles au faciès quotidiens, les injonctions à circuler, la Préfecture va jusqu'à orchestrer une véritable « chasse aux migrants » un soir d'octobre. En surplomb du bois, où certains avaient trouvé refuge, l'hélicoptère tourne éclairant la zone ; à terre, gendarmes et brigade cynophile traquent, repoussent « les migrants », procèdent à des arrestations, envoient vers les Centres de Rétention Administrative (CRA). Pour garantir, la réussite de l'opération, la dernière course du ferry vers l'Angleterre a même été annulée. Depuis un arrêté municipal interdit tout transit piéton par le bois ; la raison affichée : un débroussaillage dont la date de fin n'est bien entendu pas stipulée. Sur la ligne de bus Caen-Ouistreham, les conducteur/rice-s et contrôleur/euse-s appliquent les consignes dictées par leur direction qui cède aux pressions de la Préfecture : là encore, contrôles aux faciès, délations, facilitations des arrestations.

Ici, comme ailleurs, les militant-e-s sont acculé-e-s par l'urgence des situations individuelles. Alors combien de temps resterons-nous encore aphones et mutiques face aux conditions réservées aux personnes engagées sur les routes de l'exil par un Etat qui crie haut et fort que de ces gens là, il n'en veut pas ?

Le 21 11 2017

L'association Roya Citoyenne ne sera pas dissoute

EN BREF

Le 13 juin 2017, une assignation en référé contre l'association Roya Citoyenne est déposée au tribunal de Nice pour objet illicite et dissolution judiciaire (articles 3 et 7 de la loi du 1er juillet 1901).

L'audience a lieu le 13 octobre 2017, avec délibéré le 9 novembre et annonce de la prorogation du délibéré le 16 novembre.

Qui sont les plaignants ?

Olivier Bettati, conseiller régional de PACA, ancien du RPR puis de l'UMP, proche de Jean-François Coppé, puis proche de Marion Maréchal-Le Pen, sans rejoindre formellement le FN, puis au Centre national des indépendants et paysans (CNIP) en novembre 2017 tout en restant au groupe FN du conseil régional, et l'association « Défendre la Roya », née quelques jours plus tôt, dont le président est un ancien policier de la PAF à Menton et dont l'objet porte sur la défense des habitants de la Roya, de leur cadre de vie, de leur histoire, de leur patrimoine, de leurs fêtes et de leur territoire.

Que reprochent-ils à Roya Citoyenne ?

"Différentes actions manifestement illégales telles que le délit d'aide à l'entrée illégale et au séjour d'étrangers contrevenant ainsi à son objet social tout en portant atteinte à l'ordre public et en allant à l'encontre de l'intérêt des citoyens de cette vallée, voir de la sécurité des français dans leur ensemble".

Que dit l'ordonnance du juge ?

L'association Défendre la Roya et Olivier Bettati "ne justifient en rien de l'existence d'un tel trouble sauf à procéder par voie d'amalgames (migrants-voleurs-terroristes) et d'allégations, l'association défenderesse n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation, et ne pouvant, en l'état des pièces produites, être considérée comme étant à l'origine de déclarations ou d'actes illégaux, voire séditieux (…) ; que les actes délictueux imputés à certains de ses adhérents ne peuvent être portés à son débit (…)"

Attendu, sur la demande reconventionnelle en dommages et intérêts pour procédure abusive et vexatoire, que l'introduction, sur un fondement juridique hasardeux, d'une telle action par un homme politique et une association, opportunément créée, relève manifestement davantage d'une volonté de servir une cause politique que de nouer un débat juridique ; qu'il s'agit manifestement là d'une procédure pouvant être qualifiée de vexatoire et de nature à attenter à la considération dont doit pouvoir se prévaloir 1'association "Roya Citoyenne" ; qu'il sera donc alloué à cette dernière la somme de 5 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation de ce préjudice spécifique.

Attendu que l'équité commande enfin d'allouer à la partie défenderesse la somme de 2 000 € en application des dispositions l'altic1e 700 du code de procédure civile."

Qu'en conclure ? Que l'association « Défendre la Roya » a opportunément été créée pour servir une cause politique (c'était une évidence) et que le fait que des actes délictueux imputés à certains des adhérents d'une association ne peuvent être portés à son débit.

Attaque fasciste à Chambéry

Le 20 octobre 2017, un groupe de fascistes attaquait une soirée organisée par la Fédération anarchiste dans un bar sympathisant.

Lors de cette soirée de rentrée où militants, sympathisants, curieux se sont retrouvés autour d'un concert de rébétiko, il a fallu repousser une douzaine de fascistes venus en découdre. L'événement a pu ensuite reprendre malgré quelques camarades blessés, le passage des flics, etc. Quelques semaines plus tôt, des individus se déclarant de Civitas étaient déjà passés dans ce bar en provoquant la gérante des lieux. Le soir de l'attaque, des membres d'un autre groupe de nazillons ont été reconnus.

Rien ne nous étonne des bandes fascistes et certainement pas leur pratique violente, mais ce type d'agression est un fait nouveau pour notre ville. Et ce n'est pas un hasard s'ils ont ciblé notre groupe, car, avec d'autres et notamment un collectif antifasciste, nous avons depuis plusieurs années accentué notre vigilance sur ces groupes tout en développant actions et événements contre le fascisme et ce qui le nourrit.

A Chambéry, contrairement à d'autres villes du département de Savoie, le FN a toujours trouvé une opposition forte et n'a jamais pu s'implanter véritablement. Par contre, depuis quelques années, c'est l'extrême-droite radicale qui s'agite.

Un groupe des Jeunesses Nationalistes, nommé Edelweiss, se crée en 2012 et suite à la dissolution de cette orga par l'État (assassinat de Clément Méric), il conserve uniquement le nom Edelweiss. Issu de l'extrême droite radicale, ce groupe reprend les poncifs de la fachosphère version nazi. Avec leur soutien à la « Manif pour tous » et ses « veilleurs », leur lien discret avec le FNJ, leur sympathie pour le mouvement italien Casapound, nos petits fachos mangent à tous les râteliers de l'extrême-droite. Son activité, bien qu'en fait limitée, est réelle : quelques réunions/conférences non publiques, des tags et des collages d'affiches, un tournoi de foot annuel entre nazis de la région pour l'aspect « culturel », de pseudo-actions d'aide à de bons français (jardinage/bricolage) pour le côté « social » et une propension à la menace, l'intimidation voire au cassage de gueule d'individus isolés.

Civitas, groupuscule national-catholique transformé il y a peu en parti, est apparu plus récemment dans nos contrées. Cette organisation pétainiste cherche à s'implanter à Grenoble et en Savoie, certainement soutenu par les catholiques intégristes, lefebvristes, de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX) qui sont eux-même plutôt bien implantés en Savoie.

Nous savons qu'Edelweiss et Civitas se sont rapprochés pour intensifier leur propagande sur Chambéry. Avec quelques saillies des Jeunesses Identitaires, le soutien de leurs potes fascistes de la région d'Annecy (« Autour du Lac »), de Grenoble et de Lyon (« Bastion social », GUD et compagnie), les petits fachos prennent leur rêve pour la réalité.

Seulement, ils vont trouver un peu de monde sur leur chemin ; la manif antifasciste organisée une semaine après leur attaque a rassemblé 300 personnes et de nombreux individus ressentent le besoin de plus s'impliquer et s'organiser contre l'extrême-droite et les fascistes de tout poil.

Cet événement nous place dans la perspective d'imaginer de nouvelles alliances et d'autres pratiques collectives pour faire masse contre cette menace, sans pour autant gommer les identités de chacun.

Groupe FA de Chambéry - www.FA73.lautre.net



POITIERS: nous aussi nous y étions ou nous aurions pu y être !

Le 17 novembre s'est déroulé à Poitiers le procès de dix personnes qui avaient occupé avec des centaines d'autres les voies ferrées, le 19 mai 2016, dans le cadre d'une manifestation contre la loi travail (voir CA d'octobre 2017). Petit retour sur cette journée, avant le délibéré qui sera rendu le 21 décembre.

Il n'est guère ordinaire de sortir d'un procès en se disant qu'on a passé un bon moment, et pourtant c'est (presque, bien sûr !) le sentiment qu'ont pu avoir les prévenu-e-s en quittant la salle d'audience, vers 13 heures, sous les acclamations des quelque 300 personnes venues les soutenir, à l'intérieur comme à l'extérieur du tribunal correctionnel. Ce sentiment était dû à la satisfaction d'avoir réussi à dénoncer le grossier ciblage policier dont ils et elles ont fait l'objet, mais aussi à la solidarité qui se manifeste à leur égard depuis des mois, ainsi qu'à leur propre démarche qui, en étant commune, leur a permis de présenter une défense… offensive, collective et politique.

Une solidarité à maintenir !

L'affluence a été inhabituellement matinale sur la place du palais de la justice, car il fallait l'occuper tôt, et pour ce faire arriver en nombre afin de pouvoir installer tables de presse, buvette, barbecue, sono… malgré les nombreux policiers et le regard de la nouvelle caméra placée la veille au soir à l'angle de la cour d'appel.

Depuis septembre, de multiples initiatives ont été prises, notamment par le comité de soutien aux « neuf prévenu-e-s de Poitiers » (qui pour finir étaient dix !), avec comme objectif de faire connaître ce procès : réunion publique, soirée concert, soirée cinéma, blog, pétition… autocollants, affiches, film, émissions de radio… Et d'autres viendront (dont une soirée coinche le 14 décembre) car tout n'est pas terminé – et la solidarité, tant financière que militante, demeure nécessaire.

En effet, si les deux avocats de la défense ont plaidé la relaxe, le procureur a requis – en punition de l'infraction ayant consisté à pénétrer et circuler, « sans autorisation, dans les parties de la gare SNCF non affectées à la circulation publique » – une amende de 1 000 euros pour huit des prévenu-e-s et de 1 500 euros pour les deux autres (avec « sursis partiel » ?). De son côté, la SNCF réclame 6 755,52 euros pour avoir, à « plusieurs (!) », « envahi sans autorisation les voies ferrées, causant un arrêt total du trafic ferroviaire ». Enfin, l'inculpation pour avoir refusé le prélèvement d'ADN ainsi que les prises d'empreintes et de photos, qui n'a pas été traitée lors du procès en raison d'un vice de forme, pourrait faire l'objet d'un autre procès.

Contre le ciblage policier et la politique antisociale du gouvernement, toujours !

Ce procès n'en a pas moins été pour les dix prévenu-e-s l'occasion de démontrer le ciblage politique opéré par la police à leur encontre.

Ainsi, à la question de la « mise en danger d'autrui » qu'aurait représentée selon le procureur le fait de circuler sur des voies ferrées électrifiées, il a été répondu que, d'après le dossier d'instruction, la police, informée de l'action projetée – en solidarité avec les cheminots alors en grève au niveau national depuis trois jours –, en avait averti la SNCF dès le matin du 19 mai 2016, et que l'électricité avait été coupée avant que 400 à 600 manifestant-e-s y pénètrent.



On y était toutes et tous

Cette action a été réalisée avec succès pendant près de deux heures, et s'est déroulée jusqu'à la fin sans dégradations ni interpellations : c'est seulement trois semaines plus tard que des convocations au commissariat ont commencé à arriver à certains domiciles, sur plainte de la SNCF. Là encore, le dossier d'instruction a permis d'éclairer le choix de ces domiciles, car un officier de police y explique sans fard : « Compte tenu du nombre très important de manifestants ayant envahi les voies ferrées le 19 mai 2016, ciblons aux fins d'identification le groupe ayant refusé de les quitter à 17 heures et s'y étant maintenu jusqu'aux environs de 17h30, groupe essentiellement sans affiliation syndicale (aucun drapeau de ces organisations) et émanant prioritairement de la mouvance d'extrême gauche locale. Procédons dès lors au visionnage des vidéos enregistrées par les effectifs entre 17 heures et 17h30. Constatons que plusieurs individus bien connus de nos services sont parfaitement identifiables. ».

Ainsi, d'après la police, un groupe – qui serait les dix inculpé-e-s – serait resté jusqu'à la fin de l'action et, pour cette raison, il en serait responsable. L'infraction commise n'aurait donc pas tant été d'avoir occupé les voies que, pour ce groupe, d'y avoir séjourné quelques minutes de plus que le gros des troupes ? Voilà qui était piquant – mais qui a été démenti tant par le constat de l'huissier qu'a envoyé sur les lieux la SNCF que par le procès-verbal d'un autre officier de police : non seulement les manifestant-e-s ont été en nombre sur les rails jusqu'à la fin, mais tout le monde en est reparti volontairement avant une sommation de la police.

De ce fait, à l'inverse de ce qu'elle affirme, celle-ci n'a pas visionné les dernières vidéos qu'elle avait prises parce que c'était plus « pratique » pour elle d'identifier les quelques « retardataires » : si elle est parvenue à tirer de ces vidéos le portrait de certaines personnes parmi bien d'autres, elle pouvait le faire également avec celles portant sur le début de l'action, où se sont exprimé-e-s au mégaphone les responsables de l'intersyndicale, qui avait appelé à la manifestation.

Enfin, les « individus bien connus » de ses services ne se réduisent évidemment pas aux dix prévenu-e-s : ce jour-là étaient présent-e-s les militant-e-s des diverses sensibilités politiques opposées à la loi travail. La police a donc bel et bien opéré un tri parmi les manifestant-e-s de façon à cibler ceux qu'elle voulait voir inculper – des militant-e-s (dont deux de l'OCL et deux de Solidaires) appartenant aux milieux anticapitalistes et/ou libertaires – milieux stigmatisés par les pouvoirs publics poitevins depuis les bris de vitrines et graffitis réalisés lors d'une manifestation anticarcérale, le 10 octobre 2009, au centre-ville de Poitiers.

C'est pourquoi, en recevant tour à tour une convocation au commissariat, ces militant-e-s anticapitalistes et libertaires avaient décidé de ne répondre à aucune question de la police, d'assumer publiquement leur participation à l'action du 19 mai 2016 et de dénoncer les poursuites engagées à leur encontre comme étant une atteinte à la liberté d'expression, voire d'opinion.

Espérons à présent que la dynamique collective suscitée par ce procès va s'élargir et trouver à s'exprimer sur bien d'autres terrains que l'antirépression.

Vanina

Solidarité financière : chèques à l'ordre d'Acratie, avec mention « Soutien aux dix prévenu-e-s de Poitiers », à adresser à : L'Essart, 86310 La Bussière.

Contact comité de soutien : https://soutienpoursuiviespoitiers.noblogs.org/

Préparons-leur un hiver ardent !

Déclaration commune d'habitant.es de territoires en lutte face au sommet climat du 12 décembre à Paris

Urgence dans les territoires comme dans la rue !

Habitant.e.s de zones menacées ou à défendre, nous nous sommes réuni.e.s à plusieurs reprises pour décréter ensemble un mois d'urgence des luttes de territoire. En effet, le mois de décembre qui approche risque fort de recouvrir un sens particulier pour nous, à au moins deux titres.

D'abord, ce sera l'occasion pour le gouvernement Macron – le 12 décembre – de célébrer les deux ans de la farce tragique que fut la COP21. Nul doute que notre Banquier national se fera une joie de se revendiquer héritier de l'accord sur le climat, et de se poser en champion incontesté de la « croissance verte », à peine un mois après avoir soutenu publiquement un projet destructeur de mine d'or en Guyane, et pris position, par la voix de son ministre, en faveur de l'enfouissement des déchets radioactifs.

De la COP 21, nous retenons pour notre part l'amertume d'avoir vu les principaux responsables du saccage climatique se rassembler impunément fin 2015 et prétendre avoir les solutions à leur propre folie, et la colère d'avoir vu nos manifestations interdites sous couvert d'état d'urgence. Mais nous nous rappelons aussi l'arrivée à Versailles et la joie débordante d'une tracto-vélo venue de Notre- Dame-des-Landes et rendant superflue, commune après commune, l'application stricte de ce nouveau régime d'exception…

Deux ans plus tard, le souvenir de ces convois venus de l'Ouest, mais aussi de l'Est et du sud-Est, est encore bien vivace, d'autant plus que décembre 2017 pourrait bien être un mois charnière dans la lutte contre le projet d'aéroport. Il verra en effet se clore la « médiation » à l'issue de laquelle le gouvernement devrait statuer sur le sort de Notre-Dame-des-Landes. Qui sait, alors, si nous ne devrons pas retourner chercher les bâtons que nous avions plantés symboliquement près de la ferme de Bellevue en octobre 2016 pour, de nouveau, défendre la ZAD ? Qui sait si, en cas d'abandon, Notre-Dame-des-landes ne servira pas à faire mieux accepter une expulsion violente du Bois Lejuc, à Bure, ou de la forêt occupée de Roybon ? Quelque part dans ce champ de possibles, un moment historique se jouera dans tous les cas et nous nous tenons prêt.e.s à le saisir au vol.

L'heure de la convergence

C'est donc depuis ce double contexte que nous parlons, et que nous prétendons mettre le doigt sur ce qui, au-delà de la singularité de nos luttes, nous tient ensemble et nous anime. Quoi de commun en effet entre un éco-quartier à Dijon, un aéroport à Notre-Dame, une poubelle nucléaire à Bure, un transformateur électrique à Saint-Victor, une usine à pellets sur le plateau de Millevaches, une centrale à biomasse à Gardanne, des forages miniers en pleine forêt amazonienne, une autoroute à Strasbourg, une autre entre Saint-Étienne et Lyon, une usine à gaz à Landivisiau, des mines en Centre Bretagne, de l'extraction de sable en baie de Lannion, etc ? Sans doute beaucoup plus qu'il n'y paraît, en réalité.

En bloquant des logiques d'aménagement capitaliste du territoire, nous partageons au moins un certain amour des bocages, des montagnes, des plateaux, des plages, de la mer et des forêts. Nous partageons aussi une volonté de réappropriation de savoir-faire divers et, à travers eux, une intuition de ce que serait une vie plus indépendante des logiques de contrôle et de profit. Enfin, nous avons en commun d'être aux prises avec un certain type de discours écologique institutionnel, tel que celui porté par la COP21 : celui-là même qui maquille l'accumulation énergétique en « transition », qui promeut le nucléaire comme une énergie décarbonée donc « propre », qui verdit grossièrement aéroports et Center Parcs pour les rendre acceptables, qui vend sous les termes de smart et de green une dépossession totale de nos vies par des métropoles devenues intelligentes et connectées.

C'est assez pour nous convaincre de la possibilité d'une déclaration commune et de la nécessité d'un calendrier commun. Et c'est pourquoi nous, habitant.e.s de divers territoires en lutte, affirmons :

- que nous ne sommes pas dupes des grand-messes environnementales et de leurs commémorations ;
- que nous lutterons partout contre la destruction des terres agricoles et des forêts, que ce soit à la campagne (comme à Bure, à Roybon, à NDDL ou sur le plateau de Millevaches), autour des villes (comme à Strasbourg ou Gonesse) ou en leur sein même (comme à Dijon) ;
- que le gouvernement ne se débarrassera pas discrètement de la question de NDDL, et que c'est sous notre regard et à portée de nos voix qu'il devra se prononcer ;
- qu'en cas de maintien de l'aéroport, nous sommes encore prêt.e.s à venir défendre la ZAD depuis nos territoires respectifs ;
- qu'en cas d'abandon, celui-ci ne sera ni la pilule faisant accepter d'autres projets, ni une vitrine sympathique pour cacher l'expulsion violente d'autres zones occupées. Nous appelons à la plus grande vigilance quant à la situation à Bure et à Roybon, tout au long de l'hiver !

Nous nous affirmons donc solidaires les un.e.s des autres, et prêt.e.s à nous soutenir mutuellement tout le long du mois de décembre et au-delà !

Calendrier commun des territoires en lutte :

2 décembre : Manifestation à Saint-Affrique contre le transformateur électrique RTE de Saint-Victor-et-Melvieu (plus d'infos : douze.noblogs.org)

6 – 12 décembre : pour la Saint-Nicolas, appel de Bure à une semaine d'actions décentralisées en réaction aux annonces de Hulot. (plus d'infos : burestop.eu / vmc.camp)

9 décembre : Manifestation sur le plateau de Millevaches contre l'usine à pellets de Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIBV) (contact : biomassecritique@riseup.net)

16 décembre : Fête de la forêt de Roybon (plus d'infos : zadroybon.wordpress.com)

Pour des événements annoncés ultérieurement, il sera possible de consulter tout au long du mois de décembre l'agenda de *zad.nadir.org*

En parallèle de ce calendrier, d'autres événements sont organisés par ailleurs :

8 décembre : Journée européenne contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (événements à Lyon, Nièvre, Toulouse, le Havre...)

10 décembre : Tribunal des peuples à Paris (plus d'infos : pasuneurodeplus.info)

12 décembre : Actions à l'occasion de l'anniversaire de l'accord de Paris : sommet climatique àl'île Seguin.

Signataires :

AVEYRON = L'Amassada (cabane et mouvement de lutte contre le transfo aux mille éoliennes)
BRETAGNE = Grain de sable dans la machine (baie de Lannion) / Collectif Monts d'Arré
NDDL = Des habitant.es de la zad et opposant.es à l'aéroport de nddl et son monde
BURE = Plein de chouettes hiboux de Bure / Bure Stop 55 / L'EODRA (association d'élus opposés à Cigéo – Bure) / CEDRA (Collectif haut-marnais contre l'enfouissement)
CENTER PARCS = Center Parcs Ni Ici Ni Ailleurs (coordination contre les Center Parcs de Roybon, de Poligny et du Rousset) / Des habitant.e.s de la forêt de Roybon / comité de rédaction de De Tout Bois (revue de lutte contre le Center Parcs de Roybon) / Assemblée d'opposant.es à Center Parcs (Jura) / Collectif jurassien d'opposant.e.s à Center Parcs / Collectif Geai du Rousset 71 / Groupe Libertaire 71 / SOS Forêt Franche-Comté
CÉVENNES = Bogues
DIJON = Quartier libre des Lentillères
LYON = Collectif ZAD Lyon
MONTAGNE LIMOUSINE / PLATEAU DE MILLEVACHES = Collectif Biomasse critique
SAINT-ETIENNE = Assemblée de lutte contre l'A45... et plus encore

Un point sur le CICE

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) était la grande mesure économique phare de Hollande qui devait soutenir l'emploi et l'innovation. Il a coûté et coûte très cher : 11,6 milliards d'euros rien que pour l'année 2013, plus de 17,5 milliards d'euros en 2014, 17,9 milliards d'euros en 2015 et 15,1 milliards d'euros en 2016 (ces deux dernières estimations ne sont que partielles, les crédits d'impôt s'étalant sur plusieurs années). On en est donc à plus de 62 milliards d'euros de cadeau aux entreprises, et ce n'est pas fini : on prévoit environ 23 milliards pour 2017 et 20 milliards pour 2018. Un million d'entreprises en ont bénéficié. Environ 250 grandes entreprises se sont partagées un peu moins de 5 milliards d'euros en 2015 et à peu près la même somme en 2016. Un montant approximativement semblable (un peu moins) a été réparti entre 120000 PME. Les micro-entreprises ont été les plus nombreuses à en bénéficier, elles sont 450000 à être concernées, mais elles ne se sont partagées « que » 1,6 milliards chacune de ces années.

Un comité de suivi essaie d'évaluer année après année les conséquences économiques de ce cadeau de plusieurs milliards par an fait aux entreprises. Il aurait permis de diminuer le nombre de faillites d'entreprises, ce qui est un peu logique (elles auraient chuté d'un tiers en 2013). Par contre, le nombre d'emplois sauvegardés grâce à ce phénomène serait de seulement environ 2500. De plus, cet effet ne concerne que 2013 et n'est plus valable ensuite, une fois le financement installé. En ce qui concerne les effets sur l'emploi, les études économiques ne sont pas d'accord entre elles. Pour une étude, le CICE aurait permis de créer entre 10000 et 205000 emplois entre 2013 et 2015 (notez l'ampleur de la fourchette), pour l'autre étude, il n'aurait aucun effet significatif. Ce crédit d'impôts était censé favoriser la compétitivité des entreprises : il semblerait d'après toutes les études qu'il n'ait en tous les cas pas eu d'effet sur les exportations, ni sur l'investissement (mais c'est peut-être un peu tôt pour ce dernier), ni sur l'innovation (c'était pourtant le but affiché). En ce qui concerne les prix, une étude de l'Insee montre que le CICE s'est traduit dès 2013 et 2014 par des baisses de prix dans certains secteurs de l'économie, sans pour autant que le phénomène soit général. L'impact global ressortirait à 0,1 point à la baisse sur l'indice des prix à la production dans l'industrie, 0,2 point dans les services et 0,8 point dans l'entretien et l'amélioration du bâtiment. Un résultat somme toute bien maigre pour une mesure qui a coûté si cher à l'état.

Source : rapport 2017 du Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Bilan de l'agriculture en 2016

La production végétale a diminué de 8,9 % (8,7 % en chiffre d'affaires). La production animale a diminué de 4,3 % en valeur, mais ceci est surtout dû à la baisse des prix (- 3,4 %). On comprend donc que le revenu des agriculteurs et l'emploi ont fortement baissé. Ce qui a diminué, ce sont surtout les céréales, les produits laitiers et le vin. La production végétale a baissé pour des raisons météorologiques et de diminution des rendements. Les consommations intermédiaires ont diminué : le prix des aliments pour bétail a baissé de même que la facture énergétique. Une seule bonne nouvelle : la quantité de pesticides utilisés diminue (mais la quantité d'insecticides augmente). En résumé, la valeur ajoutée a diminué de 11 %, les subventions d'un peu plus de 2 % : elles représentent 9,4 milliards d'euros. Les exportations ont diminué de 10 % (chute des exportations de céréales) et les importations augmenté de 6 % (fruits, protéagineux et légumes).

Source : INSEE première n°1656, juillet 2017

Bilan de l'industrie en 2016

Globalement, les volumes de production ont augmenté de 1,5 %. C'est la quatrième année de croissance consécutive. En fait, c'est surtout le matériel de transport qui a augmenté, du fait de l'automobile et de l'industrie d'armement. Le nombre de salarié-e-s, lui, a diminué (2,8 millions de salariés en 2016) (et le nombre d'intérimaires a augmenté : 271 000 en 2016). Les exportations progressent, mais de moins en moins vite, et sont surtout tirées par les exportations militaires. De plus, une partie des exportations et de la croissance creusent le déficit extérieur : Quand les ventes de voitures françaises augmentent, en fait, ceci se traduit par des importations (de Roumanie, de Chine, etc… où elles sont fabriquées). L'intérim représente 9 % des emplois, une proportion en hausse continue depuis 2012, dans la fabrication des matériels de transport, on dépasse même les 12 %. L'emploi salarié, lui, continue de baisser, il a baissé quand même de 20 % depuis l'an 2000, au niveau de l'ensemble de l'industrie, de 30 % dans la fabrication de biens d'équipement.

Source: INSEE première n°1657 juillet 2017

Un dessous peu médiatisé des ordonnances « travail »

En août 2017 un rapport sur « la reconnaissance et la valorisation des compétences des représentants du personnel et des mandataires syndicaux » a été remis au Ministère du Travail. Ce rapport a été commandé à l'association Dialogues. Cette association, créée en 2003, regroupe des DRH de très grandes entreprises (privées et publiques) et d'anciens syndicalistes. L'auteur du rapport et directeur général de l'association est Jean Dominique Simonpoli, ancien secrétaire général de la fédération CGT des Banques et assurances. On y apprend qu'il y avait en 2011 environ 600.000 mandaté-e-s syndicaux(cales), pour un tiers des délégué-e-s du personnel, pour un bon cinquième des élu-e-s au C.E. Les délégué-e-s syndicaux(cales) représentent 15 % des mandats. Ce rapport fait plusieurs propositions, notamment la tenue d'entretiens avec l'employeur en début et en fin de mandat, recenser en fin de mandat les compétences acquises pour les valoriser au sein de l'entreprise, prévoir des dispositifs de valorisation des compétences des syndicalistes, « *Permettre aux organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs d'abonder le compte personnel de formation (CPF) des syndicalistes en reconversion.* »… Une proposition symptomatique : « *Mettre en place une task force de branche composée de binômes (anciens représentants syndicaux, DRH ou DRS) chargés d'aider les entreprises de la branche, qui n'en ont pas les moyens, à négocier. Un financement serait assuré par l'AGFPN.* » Il y a en tout 20 propositions. Rien ne dit qu'elles ont été ou vont être retenues par le gouvernement. Mais leur simple existence a certainement été utilisée comme carotte pour rendre les directions syndicales plus compréhensives.

Source : « la reconnaissance et la valorisation des compétences des représentants du personnel et des mandataires syndicaux » rapport remis au ministère du travail août 2017